

# L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 28 janvier au 3 février 2011 - N° 6349 - 60<sup>ème</sup> année

***La Corse en blanc  
magie pour les yeux  
et désolation  
pour beaucoup***



# Deep Purple

## Into the Fire dans la rade de Toulon

*La plupart des grandes villes de l'Hexagone étaient concernées par la nouvelle tournée de Deep Purple. Après Lyon, Montpellier, Bordeaux, Rennes, Paris, Strasbourg, Dijon, Troyes, Rouen, Lorient, c'est à Toulon, au Zénith Oméga, que nous avons rendez-vous pour retrouver les pères de «Smoke on the Water».*

Lorsque nous arrivons sur le parking extérieur, la foule n'est pas là, on a même le temps de siroter une bière sans avoir à jouer des coudes. Que se passe-t-il ? Le pourpre profond n'aurait-il plus les faveurs du public du Sud de la France ? Pour faire patienter les inconditionnels de la bande d'Hertford, qui peu à peu prennent possession de la salle, **Philip Sayce**, en trio, est chargé d'assurer en attendant le **British Group**. Sur une «Strat», qui semble encore plus vieille que celle de **Rory Gallagher**, il s'évertue, avec la complicité de **Joël Gottschalk** (b) et **Chris Jago** (dm), à distiller un blues rock échevelé. Le meilleur moment intervient quand il se lance dans «Cinnamon Girl», une reprise de **Neil Young** avec son bassiste qui le soutient dans sa démarche. Le set se termine. Sayce annonce les stars du soir.

### Un premier pic avec «Fireball»

Le line-up est inchangé avec **Ian Gillan**, **Ian Paice**, **Roger Glover**, **Don Airey** et **Steve Morse**. Le chanteur s'avance sur la scène vêtu d'une chemise rouge et entonne «**Highway Star**» du mythique **Machine Head**. La lumière se fait «purple» pour ce classique, quand **Roger Glover** dévale son manche pour donner la pulse qui sied. Puis, c'est «**Hard Lovin' Man**», encore un monument dans la disco de **Purple**, avant d'enchaîner avec «**Maybe I'm a Leo**». Les quinquas présents boivent du petit lait, les ados aussi. **Steve Morse** place le riff introductif comme il faut et les clameurs se font entendre. Le **Band** poursuit dans la même veine avec «**Strange Kind of Woman**» et fait monter le tempo sur «**Rapture of the Deep**». **Ian Gillan** vient se planter aux côtés de **Morse**, tandis que **Paice**, comme il sait si bien le faire, scande un tempo qui permet au soliste de décoller. Le groupe atteint un premier pic avec «**Fireball**». On revient au XXI<sup>e</sup> siècle avec «**Silver Tongue**» présent sur **Banana**, sorti en 2003, amplifié avec l'instrumental «**Contact Lost**», occasion pour le guitariste de montrer l'étendue de son talent sur son instrument. C'est ce moment que le groupe choisit pour faire gicler les notes ciselées de la six cordes du blond Viking. «**When a Blind Man Cries**» (**Machine Head**), «**The Well Dressed Guitar**» (**Rapture**) et «**Almost Human**» (**Abandon**) s'intercalent dans le show pour marquer le répertoire. Puis **Don Airey**, sur ses claviers, entame les différentes introductions qui ont jalonné l'existence de «**Lazy**».

### «Perfect Stranger», «Space Truckin'» et «Smoke on the Water» : tiercé gagnant

Cette succession en fait quasiment un morceau à lui tout seul et quand enfin **Ian Paice** attaque de ses baguettes ses cymbales, il y a plus de trois minutes que l'organiste a débuté sa prestation. Moment fort, là encore, où les cinq musiciens montrent une cohésion exemplaire. Entre-temps, **Gillan** a troqué sa chemise pour un tee-shirt blanc où la main d'un squelette



fait les cornes. Le public commence véritablement à vibrer mais il en aura fallu, du temps. Est-ce dû à la voix de **Gillan** qui ne monte plus aussi haut que par le passé pour faire passer des frissons dans le dos des aficionados de **Deep** ? Le trop grand attrait des montages photos diffusés sur un écran géant ? Les musiciens mettent alors le turbo pour profiter de ce regain d'intérêt et soulever des clameurs méritées. «**No One Came**», joué sur scène depuis 1996, renvoie à **Fireball**. Le son gras de **Purple** prend alors l'ascendant pour cette partie du show. Puis c'est le feu d'artifice avec «**Perfect Stranger**» et «**Space Truckin'**», qui font perdre la tête au public enfin réveillé. Une montée en puissance qui se termine avec «**Smoke...**» et un jeu de guitare tout cristallin de **Morse**, qui contraste avec la sonorité délivrée juste avant. Le plaisir du public atteint son paroxysme et les cinq peuvent alors se courber pour saluer leurs fidèles fans et recevoir leurs félicitations.



Le public peut remercier le groupe d'avoir dispensé un spectacle bien ficelé qui couvre toute la carrière de **Deep Purple**, même si la période **Mark II** est privilégiée. Le temps de souffler deux minutes et revoilà nos artistes à nouveau sur scène pour enchaîner un magistral «**Hush**» avant de clore le spectacle par un non moins agréable «**Black Night**». La nuit a pris possession de **Toulon**. **Roger Glover** et **Steve Morse** distribuent des médiateurs (pas le médicament) à profusion, **Ian Paice** offre ses baguettes à un futur batteur. Don et Ian charment les premiers rangs de sourires entendus. Rendez-vous est pris pour 2011 avec on l'espère tous, une nouvelle galette pour démarrer la nouvelle décennie.

## Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **La neige a blanchi très bas la Corse** où d'un bout à l'autre de l'île les effets se sont fait ressentir, douloureusement pour des milliers de familles, bloquées pendant plusieurs jours, téléphones, électricité, mobilité-transports...

La magie de la neige a des contreparties que la modernité n'a pas encore, partout, permis de maîtriser. Aux ravissements des yeux, ici et là, l'épais tapis blanc hélas, ajoute son cortège d'inconvénients et de perturbations quelques fois à conséquences dramatiques.

Il est temps, dans ce domaine aussi, que notre région anticipe ce genre de situation.

● **Les évènements qui, en Tunisie**, ont vu, en quelques semaines balayer des décennies de dictature, font souffler sur d'autres pays, le vent de la contestation partout, où l'aspiration des peuples recherchent à vivre autrement.

Pour autant, l'on doit savoir qu'il y a souvent beaucoup de distance entre la coupe de la liberté aux lèvres qui la désire. L'exemple de l'Iran reste à méditer !

En attendant, il convient de souhaiter au peuple tunisien de ne pas se laisser voler cette première victoire, en organisant les moyens d'une expression démocratique à inventer, mais possible autant que nécessaire.

Les écueils sont nombreux. La volonté populaire doit se structurer pour les surmonter.

● **La grande bataille des Elections Cantonales** commence à livrer les noms des divers protagonistes pour les divers Cantons renouvelables, en Corse comme partout sur le territoire hexagonal.

Ce scrutin de proximité sera révélateur de ce qui attend les postulants à la « présidentielle », en 2012, dans la mesure où, après le ras de marrée en faveur de la gauche, lors des élections régionales, les lignes pourraient se déplacer ou renforcer des positions susceptibles en septembre prochain de faire basculer la majorité sénatoriale.

Comme quoi, un scrutin de proximité peut se transformer en sondage grandeur nature où, l'avenir politique, pourrait y dessiner des contours ?

A suivre, aussi dans cette perspective.

**ARTISAN-MAÇON**

Effectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre

Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

# 23<sup>ème</sup> édition du festival du film

C'est en 1988 que René Viale et Jean-Baptiste Croce ont l'idée de créer «Les Rencontres du Cinéma italien de Bastia». Presque un quart de siècle plus tard, la manifestation s'est transformée : de la simple semaine destinée aux cinéphiles éclairés, elle est devenue l'un des moments forts de la vie culturelle insulaire. Zoom sur les temps forts de cette nouvelle édition qui se déroulera du 5 au 12 février prochains et qui va mettre Florence, la cité de Laurent le Magnifique, à l'honneur.

L'éditio 2011 du **Festival italien de Bastia** ne déroge pas à la règle et réussit cette année encore, le tour de force de concentrer le meilleur du cinéma italien. Placée sous le signe du rire et de l'émotion, la manifestation va permettre aux spectateurs insulaires de découvrir une vingtaine de films. De «**Benvenuti al Sud**» de **Luca Minieri** (le «**Bienvenue chez les chti**» italien) à «**L'uomo che verrà**» en passant par «**Baàra**», une belle saga sicilienne, cette nouvelle édition propose au public un large choix de films de qualité afin de voir et revoir le meilleur du cinéma transalpin. Un beau cadeau pour les 16 000 spectateurs qui se présentent, chaque année, dans les salles obscures du cinéma **Le Studio** et du **Théâtre Municipal**. Douze seront en compétition et les sujets traités sont aussi riches qu'éclectiques : de la fraîcheur avec «**Happy family**» de **Gabriele Salvatore**,

du grand 7<sup>ème</sup> art avec «**L'uomo que verrà**» de **Giorgio Diritti**, de l'amour avec «**Baciami Ancora**» de **Gabriele Muccino**, de l'humour avec «**Io, Loro e Lara**» de **Carlo Verdone**...

Une sélection qui promet au jury du festival de longues heures de discussion ! Cette année, il est composé de cinq membres et est présidé par **Antoine Santana**, le réalisateur bastiais qui a su se faire un nom (en tournant notamment «**Main Basse sur une île**», le film retraçant l'affaire Erignac. **Marie Cristiani** (Scénariste et réalisatrice de documentaires), **Marie-Ange Geronimi** (Comédienne, membre de la troupe du «**Teatrinu**»), **Jean-Pierre Girolami** (Journaliste), **Guy Dongradi** (Président des Rencontres musicales de Méditerranée) et **Pierre Pancrazi** (Producteur) auront donc la dure tâche de récompenser les meilleurs œuvres...



Pour cette édition 2011, les organisateurs du festival ont choisi d'inviter de nouveau la ville de **Florence** (cf. interview). Une bonne chose pour **Jean-Pierre Girolami**, membre du jury : «*Le Festival du cinéma italien de Bastia se devait ainsi d'honorer la ville-phare de la Renaissance, en lui offrant la place qui lui revient, et qu'elle occupe depuis longtemps dans notre imaginaire*». Une édition 2011 qui s'annonce pleine de promesses pour le journaliste : «*Par l'accueil de Florence, ville d'art par excellence, par le choix même de films italiens capables*

d'émouvoir et de faire rêver dans la langue de Dante, les conditions paraissent réunies pour qu'à Bastia le public du festival succombe à son tour au syndrome de Stendhal». Et c'est un peu de cette magie qui va être présentée à **Bastia** grâce à une superbe exposition rendant hommage à **Florence**, à travers les talents conjugués de **José Lorenzi** et de **Gérard Baldocchi**. Peintre d'une lumière qu'il a le génie d'appivoiser, **José Lorenzi** donne à la cité de «**Laurent le Magnifique**» une flamboyance en rouge et or sur neuf grandes toiles. Sa vision s'inspire des images que **Gérard Baldocchi**, reporter-photographe à «**Corse-Matin**», a ramenées de ses voyages à **Florence** avec, pour seuls guides, son goût de la photo et sa passion de la **Toscane**.



A l'instar de l'année dernière, l'animation musicale du **Festival italien 2011** sera confiée à **Thomas Bronzini**. Lors de la cérémonie d'ouverture, le 5 février, il chantera aux côtés de la soprano **Maryline Leonetti**, directrice de l'école «**Musikalliste**» de **Ville di Pietrabugno**. Leur prestation sera jumelée à celle des «**Sbandieratori**» de **Florence**. Pour la soirée de clôture du festival, le 12 février, **Thomas Bronzini** donnera un concert de chansons italiennes. Il sera accompagné à cette occasion par ses complices musiciens : **Eric Salvarelli**, **Patrick Mattei** et **Jean-Pierre Motroni**.

# film italien de Bastia



## Les films de l'édition 2011

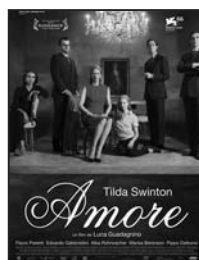
### Compétition

La doppia ora (G. Capotondi)  
 Questione di cuore ( F. Archibugi)  
 Cosa voglio di più (S. Soldini)  
 Io sono l'Amore (L. Guadagnino)  
 La nostra vita (D. Luchetti)  
 Baciami ancora (G. Muccino)  
 Happy family (G. Salvatores)  
 L'uomo che verrà (G. Diritti)  
 Io, loro e Lara ( C. Verdone)  
 Gorbaciof (S. Incerti)  
 La solitudine dei numeri primi (S. Costanzo)  
 18 anni dopo (E. Leo)



### Hors Compétition

Baaria (G. Tornatore)  
 Ex (F. Brizzi)  
 Benvenuti al Sud (L. Miniero)  
 I Viceré (R. Faenza)

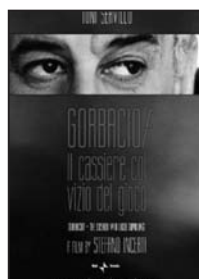


### Ciné Jeunesse

Diari (A. Azzola)  
 Rosso come il cielo (C. Bortone)

### Ciné Memoria

Hommage à Sergio Leone  
 C'era una volta il West  
 C'era una volta la rivoluzione  
 Hommage à Mario Monicelli  
 Amici miei



### L'opéra au cinéma

Don Giovanni de Carlos Saura



## 3 questions à Lidia Morfino, cheville ouvrière du Festival italien de Bastia

### Pouvez-vous présenter les temps forts de cette 23<sup>ème</sup> édition ?

Depuis 1995, le festival invite une cité italienne qui, une semaine durant, se décline sur tous les modes et tous les genres culturels. Cette année, nous avons décidé de convier une nouvelle fois la cité de Florence, déjà invitée en l'an 2000. La légendaire cité toscane va être mise en lumière durant toute la semaine notamment grâce à la soirée d'ouverture et la représentation des «Sbandieratori» (spectacle traditionnel florentin en costumes d'époque), les étendards de la ville qui flotteront sur le théâtre de Bastia et une exposition d'œuvres centrées sur Florence réalisées par deux artistes insulaires : José Lorenzi (à travers ses toiles) et Gerard Baldocchi (avec ses photos). Autre exposition à ne pas rater : «1960. L'anno mirabile del cinema italiano». Prêtée par le centre de photos de Cesena, cette exposition sera présentée au théâtre de Bastia durant toute la durée du festival. Considérée par les historiens et les critiques comme une «annus mirabilis» pour le cinéma italien, l'année 1960 a vu la sortie de trois chefs-d'œuvre : «La dolce vita» de Federico Fellini, «Rocco e i suoi fratelli» de Luchino Visconti et «L'avventura» de Michelangelo Antonioni. Sans oublier, bien sûr, le cycle ciné-mémoria avec l'hommage rendu à Sergio Leone, les conférences-débats de la Dante Aligheri, la collaboration avec la librairie «Album» qui présentera, comme tous les ans, de nombreux livres sur le cinéma et la littérature italienne...

### L'affiche de cette édition 2011 est différente des autres années. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Cette année, l'affiche a été repensée et retravaillée de manière à être une véritable invitation au voyage. Florence y apparaît au format carte postale et le Pinocchio naïf est un beau clin d'œil à l'Italie en général et à la capitale de la Toscane en particulier... Un vent de fraîcheur qui souffle également sur cette vingt-troisième édition !

### Est-ce que, comme les autres années, le festival va se décentraliser dans toute l'île ?

Le Conseil Général de la Haute-Corse organise, dans le cadre du festival du cinéma italien, des projections décentralisées à destination des scolaires, à Abazzia, Furiani, Ile Rousse et Corte. Fidèles à leur engagement, consistant à dynamiser le monde rural par la mise en place d'actions culturelles de qualité, les élus du Département de la Haute-Corse ont activement œuvré à ce que cette manifestation soit un véritable rendez vous d'échanges et de partage de notre culture méditerranéenne. L'animation de ces séances sera assurée par l'universitaire Jean-Claude Mirabella et Emmanuelle Vincentelli. A l'initiative de la CTC, plusieurs films seront également projetés à Porto-Vecchio et à Sartène.

## LECCI : Centre de Loisirs sans Hébergement

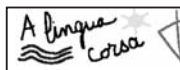


La mairie de Lecci vous informe que le Centre de Loisirs sans Hébergement de Lecci dispose d'encore plusieurs places pour les vacances de février du 21 février au 4 mars, du lundi au vendredi de 7 heures 45 à 18 heures 15. Des activités et des ateliers découverte seront proposés à nos chères têtes blondes. Les familles souhaitant inscrire leurs enfants peuvent s'adresser à la directrice **Aline Hilmann-Pons** tous les mardis matin et jeudis

après midi à la mairie ou au **04 95 71 43 43**. La date de clôture des inscriptions est fixée au 3 février 2011.

## Et cours de langue corse

Des cours de langue corse organisés par **Corsica Bella** sont dispensés chaque jeudi de 18 heures à 20 heures, à la maison des associations. Il faut rappeler que l'association est à pied d'œuvre tout au long de l'année et participe à de nombreuses manifestations, voyages, lotos, repas dansants, marchés, Téléthon. **Renseignements au 04 95 71 62 75 ou 06 64 38 58 81.**



## SANTA LUCIA DI MORIANI : AG de l'Urione



Le samedi 29 janvier, à 15 heures, se tiendra l'Assemblée Générale de l'Urione après un repas pulenta organisé à midi pour la somme de 15 euros.

## Et Recrutement I Zichini

L'association **I Zichini** recherche pour les vacances de février et éventuellement pour les vacances de Paques et d'été une animatrice titulaire du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation ou du CAP petite enfance. Cette embauche revêt un caractère d'urgence. Les personnes qui souhaitent postuler peuvent s'adresser à la présidente **Chantal Mary** au **06 20 48 03 85**. **I Zichini** recherche également pour cet été un surveillant de baignade, si possible titulaire du **BAFA**.



## PORTICCIO : Atelier de peinture sur porcelaine



L'association socio-culturelle propose dans ses locaux, résidence **François Salini**, route du bord de mer, un atelier de peinture sur porcelaine. Vous avez rendez-vous tous les mardis de 9 heures à 12 heures. D'autres activités sont possibles comme la peinture sur toile, l'apprentissage de l'anglais pour adulte, le bridge, le tarot, le Scrabble, le yoga, la randonnée et le piano. **Renseignements et inscriptions au 04 95 25 10 11.**

## PIANA : AG de l'Office du tourisme

L'assemblée Générale de l'Office du tourisme de Piana se déroulera le samedi 29 janvier à 14 heures 30. Seront débattues : l'adoption du budget prévisionnel 2011, l'adoption du rapport d'activité 2010, l'adoption du programme d'activité 2011 et les questions diverses. Les adhérents sont priés de venir assister nombreux à cette réunion qui se tiendra dans les locaux de l'office.



## CASINCA CAMPULORU : Imposture



Des femmes vêtues d'habits religieux qui font du porte-à-porte dans la région pour annoncer le Christ ont été aperçues entre **Folelli** et **Cervioni**. Les habitants de la micro-région se sont mobilisés pour en savoir plus sur ces personnes qui s'invitent chez des personnes âgées et vulnérables et qui ne semblent pas avoir de rapport avec l'église. Sans plus d'informations, la plus grande réserve est de mise à l'occasion d'une éventuelle rencontre.

## CORTE : Exposition

Le laboratoire national d'archéologie et le **CCSTI A Meridiana** proposent une exposition intitulée **De la préhistoire au Moyen Age**, regard sur l'archéologie de la Corse et d'ailleurs, un jeu pour les enfants. Le vernissage a eu lieu le mardi 25 janvier dans les locaux du **CCSTI** à la **citadelle**.



## LURI : Taille des arbres fruitiers

Les jardins traditionnels du cap à Luri proposent un week-end de stage les 5 et 6 février autour de la taille d'hiver des arbres fruitiers à pépins et à noyaux, avec **Claude Rives** du **GFA de Phares**. La première matinée sera consacrée aux grands principes de la taille et à l'art d'apprendre. Après le repas seront abordées les applications pratiques, c'est-à-dire l'art d'observer et l'art de tailler. Le dimanche matin, on s'occupera de la taille des arbres à pépins, le pommier et le poirier, et l'après midi de la taille des arbres à noyaux, le pêcher et le prunier.



Le tarif est fixé à 80 euros pour les deux journées et 10 euros par repas pris sur place, soit 20 euros les deux repas. **Renseignements et réservations au 04 95 35 05 07.**

## SOTTA : Restos du cœur

L'inscription des Restos du Cœur pour la micro-région se déroule tous les mardis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, au local habituel de **Porto-Vecchio**. La distribution se fait tous les jeudis de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.



## AMBIGNA : Recensement

Jusqu'au 20 février 2011, un recensement de la population se déroulera sur la commune d'Ambigna. Un agent recenseur passera dans les foyers, muni d'une carte officielle l'accréditant. Il remettra aux familles un questionnaire à remplir sur le logement et les habitants du foyer. Merci de lui réserver un bon accueil et de lui faciliter la tâche autant que possible.



## PIETROSELLA :

### Scontri di Pitrusedda

Sur l'initiative de l'association «**I Scontri di Pitrusedda**» une soirée pulenta est organisée le samedi 29 janvier à 20 heures à la **salle des fêtes du Ruppione**, au-dessus de la pharmacie. **Renseignements au 06 73 21 25 38**. Tarif 15 euros par adulte, 7 euros pour les enfants. Plus d'informations sur le site du village [www.pietrosella.fr](http://www.pietrosella.fr)



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)

■ **Les 24<sup>e</sup> Journées de l'Habillement** se dérouleront en **Ajaccio**, du jeudi 03 au dimanche 06 février, **Place Miot** où plus de 100 exposants sont attendus, sous chapiteau.

**Renseignements : 04 95 25 37 64.**

■ **L'Office du Tourisme de Piana** tiendra son Assemblée Générale le samedi 29 janvier, à 14h30, dans les locaux de l'Office.

■ **Le Restaurant «Pasquale Paoli»**, au 2, **place Paoli à Isula-Rossa**, les mardi, jeudi, vendredi et samedi, propose un Déjeuner de Saison, en moins d'une heure, pour 33 euros, autour d'un plat : «**La Cocotte du Jour**», son dessert, le Café Gourmand, 1 verre de vin ou une bouteille d'eau minérale ou gazeuse de 50cl.

■ **A Porto-Vecchio, Ambia** (meubles, canapés, décoration) **Route de Bastia C.C.Géant**, pratique des soldes, à prix sacrifiés, jusqu'à épuisement du stock !!!  
**Tél : 04 95 70 49 09.**

■ **A Bastia**, la **Sarl Nonza** solde à -5% les scooters et motos, et -10% à -50% les articles signalés en magasin.

■ **Roche Bobois**, à **Ajaccio Pôle de Suartello** (Tél : **04 95 20 62 20**) et à **Bastia, 5 Rue Luce de Casabianca, 42, Bd. Graziani** (Tél : **04 95 34 11 24**) pratique des soldes jusqu'au 7 février.

■ **Le Lodge «A Cheda»** route de **Cavallo Morto**, à **Bonifacio**, établissement 4 étoiles, ne manque pas de goût et de sens de l'initiative.

En effet, sous la houlette du chef du restaurant, **Lionnel Lebrun**, il est possible d'y suivre un stage pour apprendre les rudiments de la cuisine ou pour se perfectionner, en partageant dans la meilleure des convivialités, son savoir-faire.  
**Tél : 04 95 73 03 82.**

■ **«Arc-en-Ciel»** est le nouvel espace consacré aux Arts ouvert au **13 Bd. Sampiero**, à **Ajaccio**, et dirigé par **Sabine Gambino**.

Cet espace est à visiter par tous. Il est ouvert le lundi après-midi et tous les jours de la semaine, avec, le dimanche, des expositions **Tél : 04 95 22 74 89.**

■ **Le Restaurant d'application, à l'hôtel «E Scalette»**, route de **Palombaggia**, du mardi au vendredi, reçoit la clientèle de 12h30 à 14h00.

**Réservations au : 04 95 70 13 66.**

■ **Hyper U Bastia, RN 193**, se transforme avec 2000m<sup>2</sup> supplémentaires de vente répondant à de nouveaux concepts et services. **Tél : 04 95 30 14 50.**

■ **Depuis le 22 janvier, Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** se sont dotés d'un nouveau réseau **TCA** (Transports en Communauté d'Ajaccio).

«**Vicinu à voi, vicini à tutti**» est le slogan de la Campagne de Communication, présentant «**Mon bus encore moins cher, forfaits illimités à partir de 8 euros par mois, la liberté !**», un forfait mensuel Plan de Déplacement Entreprise !

Et pour commencer, les bus **TCA** sont gratuits jusqu'au samedi 28 janvier !

**Renseignements : 0800 131 134**, du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 18h00.

■ **Le Restaurant u Pinu**, à **Precojo**, route de **Bonifacio**, à **Porto-Vecchio**, est ouvert tous les jours, midi et soir, à l'exception du dimanche, avec une formule du midi à 14 Euros (entrée + plat + dessert + ¼ de vin), une nouvelle carte et de nombreuses suggestions.

■ **Avec le Secours Populaire de Bastia**, le mercredi 2 février, à la **salle polyvalente de Lupino**, grande braderie de vêtements, jouets, meubles, télévisions, livres, ordinateurs, à partir de 9h.

■ **La Socco'c** s'agrandit, avec 400m<sup>2</sup>, **RN 193**, au **Centre Commercial Rive Droite à Biguglia** pour permettre à tout un chacun de «**concocter sa cuisine.**»  
**www.socooc.com**

■ **«La Grange»**, meubles, antiquités et décorations, à **Lupino-Bastia, Av. de la Libération**, pratique, avant fermeture prochaine, des Soldes jusqu'à 70%.  
**Tél : 04 95 30 30 48.**

■ **Le Sivom Cinarca-Liamone** organise de nouvelles conditions de ramassage des encombrants, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, comme a tenu à le souligner son président, **Michel Pinelli**, en collaboration avec les Communes concernées :

La tournée de collecte des encombrants se fait désormais uniquement la première semaine du mois.

En dehors de cette période, le dépôt des encombrants est interdit sur la voie publique, par arrêté communal et sous peine de poursuites.

Sont exclus de la collecte : les gravats, les pneus, les batteries et autres pièces automobiles.

La collecte s'effectue de porte à porte, sur demande, auprès du service de renseignement téléphonique du Sivom, qui identifie le volume, la nature et la localisation des encombrants.

**Contact : 04 95 27 20 14** du lundi au vendredi, de 8h à 16h.

■ **Ocana-Tolla**, les entreprises domiciliées sur les territoires des communes d'**Ocana** et **Tolla** ayant subi une perte d'activité du fait de la coupure de la **route départementale N°3 (col de Marcughju)** intervenue entre le 3 mars et le 18 juin 2010 sont invitées à retirer un formulaire de demande d'indemnisation, soit en le téléchargeant sur le site du **Conseil Général de la Corse-du-Sud** (<http://www.cg-corsedusud.fr>), soit directement auprès du secrétariat de la **direction générale adjointe des infrastructures de communication, des transports et du patrimoine, 8, cours, Général Leclerc** (**04 95 29 1368** ou **04 95 29 13 67**).  
Les demandes, devront impérativement être remises avant le 11 février 15h.

■ **Rosalidia**, boutique de collections invendues de vêtements haut de gamme pour femmes, hommes et enfants, a été ouverte, **Avenue Maréchal Moncey**, à **Ajaccio**, par **Vanina Buresi** – **Tél : 04 95 22 75 51** ou au **06 84 59 38 62.**

■ **Le Docteur Jean-Marc Cresp**, psychiatre, a transféré sa patientèle au **Docteur Bernard Luccioni**, psychiatre qualifié en gériatrie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, au **Candia Résidence, Bât. C, avenue du Maréchal Juin.**  
**Tél : 04 95 10 74 17**, sur RDV.

#### ■ A titre d'information

- Constitution de Sociétés

#### SARL TERRE D'UNE ILE

**Siège social**, à **Moriani-Plage, 20230 San Nicolao**

**Objet** : exploitation, réalisation d'une agence de voyage, organisation de séjours...

**M. Jean-Louis Savelli** en assure la gérance.

#### SCI FRAULAGHJU

**Siège social** au lieu-dit **Poggio, 20253 à Barbaggio.**

**Objet** : acquisition administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.

**Gérance** : Madame Cécile Darnaud.

#### SARL CASEDIL

**Siège social** : **Alba Serena, 20230 Poggio-Mezzana**

**Objet** : exploitation, location de locaux, commercialisation de matériaux de réhabilitation.

**Gérance** : François Tognini.

■ **PORTO-VECCHIO**

L'inscription des bénéficiaires des **Restos du Cœur** a lieu tous les mardis, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, au local habituel. Par ailleurs, la distribution se fait tous les jeudis, de 8h30 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

■ **VENTISERI**

À l'initiative de l'association **Vintiseri per tutti**, un **vide-grenier** aura lieu le dimanche 30 janvier dans la **salle du Temps libre de Travu** et le 19 février seront prévues diverses animations : une soirée avec repas cubain, animation salsa, cours d'initiation le samedi après-midi et des danses de Cubaila Casino Salsa. Pour tout renseignement appeler le : **06.16.57.21.57**.

■ **PLAINE ORIENTALE**

Centre Cultur' Anima  
Cinémanima  
Another Year

Mardi 1<sup>er</sup> février 2011 à 21H  
Au **cinéma Excelsior d'Abbazia**  
Sélection officielle du **Festival de Cannes**  
**Réalisé par : Mike LEIGHT**  
**Avec : Jim BROADBENT, Leysley MANVILLE, David BRADLEY...**

**Durée : 2H09min**  
**Pays de production : Grande-Bretagne**  
**Distributeur : Diaphana**  
**Synopsis : Printemps, été, automne et hiver. La famille et l'amitié. Amour et réconfort. Joie et peine. Espoir et découragement. La fraternité. La solitude. Une naissance. Une mort. Autour de Gerri et Tom, tournent les saisons, chacune d'elles amenant de nouveaux protagonistes avec leurs histoires propres entraînant des rencontres, des échanges, des confrontations. Et le temps passe...**

**Tarifs : Entrée adulte : 7€ - Abonnés : 5,50€**  
**Abonnement Octave : 44€ pour 8 tickets valables pour toute la programmation du centre culturel Anima.**  
**Anima, Centre Culturel de la Plaine Orientale, Casamuzzone, 20243 Prunelli di Fiumorbu. Tél : 04.95.56.26.67.**  
**Email : anima@orange.fr**  
**Contact presse : Catherine Poitevin-Squarcini, Médiatrice. Tél : 06.88.05.35.74.**  
**Email : catherinepoitevin@hotmail.fr**

■ **PIGNA**

Un stage de chant, «**À la croisée des voix**», aura lieu les 19 et 20 février à **Corte**. Il s'agit d'un partenariat entre le **Centre Culturel Voce** et le **Centre de musiques traditionnelles de Corse**. Il est animé par **Nicole Casalunga** et **Nando Acquaviva**.  
**Contact : contact@ccvoce.org**  
**Tél : 04 95 61 73 13**

■ **CALVI**

«**Léa Vie**», le 6 février, à partir de 14h au **CCAS**, organise un Loto avec de nombreux lots !  
**Inscriptions : 06 03 31 39 91.**

■ Le samedi 29 janvier à 20h30, au **centre social**, l'association **U Timpanu** organise sa première soirée de l'année. Les élèves accompagnés de leurs professeurs vous feront partager leur goût pour la musique. Pâtisseries et boissons seront les bienvenues.

■ **ILE-ROUSSE**

Le 6 février, l'association **L'Isula Viva** organise, pour la 3<sup>e</sup> année, **A Festa di Sant' Agata**.  
**Au programme : 8h45, départ du bus gratuit de l'église vers Santa Reparata pour la bénédiction de l'église.**  
**9h30 : début de la procession.**  
**A partir de 10h30 : prières au reposoir au Palais des Allées et reposoir du Marché des pêcheurs.**  
**11h15 : procession en mer.**  
**12h30 : spuntinu/repas aux îles.**  
**Renseignements : 06 12 03 58 04.**

■ Résultats du dernier tournoi de bridge organisé à **L'Ile-Rousse** le 21 janvier :  
8 tables et 32 joueurs  
**Ligne Nord Sud 1 : 1-Canioni, Bartoli, 2-Baudet, Touaty, 3- Cardi, Cardi, 4-Imperiali, Raoust.**  
**Ligne Est-Ouest : 1- Emmanuelli, Montane, 2-Squarcioni, Raoust, 3-Chevenement, Nobili, 4-claveau, Talbi.**

■ **OLMETO**

Le Comité d'Animation d'Olmeto organise le samedi 12 février, à la **Salle des fêtes**, une **soirée Pulenta** dont le prix du menu est fixé à 25 Euros par personne (¼ de vin compris), avec ambiance musicale.  
Le bénéfice de cette soirée contribuera à l'achat de deux défibrillateurs à installer sur le territoire de la Commune.  
**Réservations au : 06 18 90 11 43.**

■ **AJACCIO**

La **Paroisse Saint-Antoine** organise, le vendredi 4 février, une **soirée Pulenta**. Parking avancé à partir de 14h00, salle chauffée, repas à 19h30, au tarif de 20 euros par adulte et 12 euros par enfant (-12ans). Prière de s'inscrire avant le 1er février.  
**Renseignements au 04 95 23 14 73 – 06 75 29 11 25 – 09 61 33 27 48.**

■ **Locu théâtrale** organise ce samedi 29 janvier, à 17h30, à **Locu Théâtrale**, à partir de 17h30, une réunion d'information et d'organisation, en vue du démarrage des sessions libres de modèles vivants.

■ **ANTISANTI**

La mairie a fait le choix d'une nouvelle recrue pour assurer le secrétariat.  
Il s'agit de **Mme Laurence Benharkate**, la fille de **Marie, née Ristori**, qui, il y a dix ans, avait décidé de rejoindre son village.  
**Mme Laurence Benharkate** remplace **Josette Bengel** qui a fait valoir ses droits à une légitime retraite, que nous lui souhaitons heureuse.

■ **PRUNELLI-DI-FIUMORBU**

Le vendredi 28 janvier et le samedi 29 janvier, la **Conférence Saint-Vincent-de-Paul** organise, en partenariat avec le **supermarché Casino**, deux journées «**Chariot de la Solidarités**», au profit des personnes isolées, âgées et nécessiteuses.  
Des bénévoles, sur place, à l'entrée de la grande surface, présenteront une liste détaillant les produits nécessaires.

■ **BASTIA**

**Samedi 29 janvier : 20h30, «Enfin libre» avec Michel Boujenah. Théâtre Municipal. Tél : 04.95.34.98.00.**

■ **Lundi 31 janvier : 17h30, Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de Bastia.**

■ **Les expositions et les spectacles à découvrir : Jusqu'au 4 mars : La Direction du Renouveau Urbain et de la Cohésion Sociale présente une exposition de peinture : «Etat d'esprit» de Graziella OLMETA à la MAISON DES QUARTIERS SUD - Rue St Exupéry – Lupino BASTIA.**  
**Renseignements : Maison des Quartiers Sud - 04 95 55 09 11/12.**

■ **Jusqu'au 30 janvier 2011 : Les Rêves d'Ivan Viripaev (21h) FABRIQUE de THÉÂTRE, Site Européen de Création, 2 rue N.D. de Lourdes.**

■ **En Janvier : Exposition sur le projet d'aménagement d'une voie verte à l'Hôtel de Ville de Bastia, avenue P Giudicelli.**

■ **Jusqu'au 5 février : Corsaires, pirates et flibustiers débarquent à la bibliothèque Le petit prince de Lupino. A l'abordage !**  
Hardis moussaillons, venez découvrir l'histoire de la piraterie et tout l'univers des pirates, leurs secrets venus du fonds des cales des galions chargés d'or et des sombres tavernes.  
Exposition du 03 janvier au 05 février 2011.  
**Bibliothèque Le petit prince, rue Saint-Exupéry, Tel : 04.95.55.09.16.**

■ **Jusqu'au 18 février : Exposition d'Art contemporain à la Galerie Una Volta (centre culturel) : Sophie Pollini et Ariane Maugery. http://www.una-volta.org.**

■ **L'Association Nicosalsa (Nice-Haïti), avec ses huit danseurs, et l'Association Cubaila Casino (Bastia) organisent un week-end (spécial Haïti). Il aura lieu le vendredi 4 février, à 21h, au Pub Assunta, et le samedi 5 février, à partir de 21h, à «Planète Danse» à Biguglia avec une soirée latina et un show de Nicosalsa.**  
**Entrée : 10 euros. Tous les bénéfices iront aux enfants d'Haïti.**  
**Renseignements au : 06 03 51 63 64.**





■ CCI - RÉGION CORSE

## Election, à l'unanimité de Paul Trojani

*Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse a été élu, le 20 janvier, premier président de la Chambre Régionale nouvellement créée.*

Cette élection a été obtenue à l'unanimité grâce à l'accord conclu avec son homologue ajaccien, le **Président Jacques Nacer**, lequel assumera la première Vice-présidence d'un Bureau Régional qui s'affiche comme suit : la 2<sup>e</sup> Vice-présidence reviendra au nouveau Président de la **CCI Bastia-Haute-Corse**, qui succèdera à ce poste à **M. Paul Trojani** ; **Jean Malandri**, Vice-président, Catégorie Industrie, et **Jean Guglielmacci**, Vice-président, Catégorie Services.

**François Nicolai** sera Trésorier avec **Marc Papi** comme adjoint ; le secrétariat sera assuré par **François Perino**. La Commission des Finances sera présidée par **Jean-André Miniconi**.

**Membres du Bureau : Paul-Mathieu Leonetti, Simone Voillemier, Charles Colombani.**

**Simone Voillemier**, par ailleurs, est nommée suppléante du Président de la **CCIR**, à l'**Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (AFCI)**.

«Une leçon à ceux qui pensaient qu'on allait se déchirer», a déclaré **M. Jacques Nacer**, à l'issue de cette élection, alors que le Président élu insistait sur le fait que «c'est la Corse qui a gagné.»



Puisse cette belle unanimité se confirmer lors de la désignation du siège régional. C'est notre souhait et celui de la **Corse**. Félicitations à **Paul Trojani** ainsi qu'à toute l'équipe régionale de la **CCIT**.

**Jean Dominici**, élu Consulaire et Conseiller Général de **Borgo**, devrait succéder à **Paul Trojani**, à la tête de la **CCI Bastia-Haute-Corse**, le vendredi 28 janvier, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

### LA VIE POLITIQUE

■ **A Piedicroce**, fortes turbulences au sein de l'**Assemblée Communale** où quatre démissions viennent de ponctuer les différents opposants.

Les élus, en l'occurrence la première adjointe, **Marie-Louise Marcelli**, **Antoine Storai**, **Michel Klass** et **Jean-Joseph Raffalli**, à madame le maire.

■ **Dans le Canton des Deux-Sevi**, **Corsica Libera** présentera **Ange Agostini** d'**Ota-Porto** avec comme suppléante **Stéphanie Alessandri** de **Cargèse**.

■ **M. Pierre Maincini**, maire de **Costa** et Conseiller Général du **Canton de Belgodère**, et sa suppléante **Marie-Josée Salvatori**, maire d'**Avapessa** entament leurs réunions électorales ce samedi 29 janvier, à 16h30 à la **Mairie d'Avapessa** et à 18h à la **Mairie de Muro**.

■ **Pour Gilles Simeoni**, leader de «**Inseme Per Bastia**», l'objectif au sein du **Conseil Municipal** est de redonner à **Bastia** «**son statut de ville-phare de la Corse**», a-t-il déclaré à l'occasion des vœux de la nouvelle année, estimant par ailleurs qu'il convient pour y parvenir de rechercher «**des convergences entre toutes les forces du changement et de l'espoir, car il n'y a d'intelligence et de réussite que collective...**»

■ **Mme Claude Degot-Serafino**, maire-adjoint de **Bonifacio**, sera la candidate de la majorité municipale aux prochaines élections cantonales avec **Michel Lopez** comme suppléant.

■ **Me. Valérie Bozzi**, maire de **Grosseto-Prugna-Porticcio** – la deuxième Commune la plus riche de la **Corse du Sud** –, voit 2011 comme «**une année préparatoire avant les grands projets**», et la première magistrate de cette Commune qui allie à merveille mer et montagne connaît ses dossiers et sait où elle veut conduire sa Commune.

## SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

DEPUIS 1971

**DOMINIQUE CRISTIANI**

**06 03 29 66 18**

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -  
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

# Sébastien Quenot et Anne-Laure Santucci

«Inseme, custruimu u Capicorsu !»

Récemment, Sébastien Quenot, 28 ans, a annoncé sa candidature aux prochaines élections cantonales de Capu Biancu, sous la bannière «Generazione Capicorsu». Originaire de Ruglianu, docteur en Culture et Langue régionales, ce dernier travaille actuellement à l'Università di Corsica et à l'IUFM en qualité de jeune enseignant-chercheur.

Il emboîte le pas vers ce scrutin qui aura lieu les 20 et 27 mars, solidement épaulé par sa suppléante, **Anne-Laure Santucci**, native de Luri, enseignante dans le primaire, adhérente de l'association **Cunfraternita de Luri** et également syndicaliste au sein du **STC Educazione**.

«C'est parce que nous croyons aux potentialités à la fois des femmes et des hommes de notre territoire que nous présentons notre candidature aux prochaines élections cantonales», indiquent Sébastien Quenot et Anne-Laure Santucci. «Nous nous engageons en faveur d'un projet de développement durable, économique et social. Les politiques d'assistanat ont sciemment accentué le déclin du canton mais sa léthargie n'est pas une fatalité».

Et d'ajouter : «La courte durée de la mandature, jusqu'en 2014, ne témoigne pas de son insignifiance, mais au contraire des choix importants qui devront être opérés, notamment au niveau de l'accès au foncier et à la propriété, de l'action sociale et de l'accompagnement des personnes âgées, de la gestion de l'offre en matière de santé, de l'accompagnement des initiatives culturelles ou économiques, de la modernisation des infrastructures culturelles, sportives et portuaires, de l'orientation du PEI sur l'assainissement et le réseau routier ou encore de la défense de la représentation des territoires dans le débat sur la réforme institutionnelle».

**Sébastien Quenot et Anne-Laure Santucci** précisent, d'autre part, que «le surendettement du Conseil Général de Haute-Corse interdit le statu quo comme les promesses électorales irréalistes. Le temps de l'alternative est venu : 36% des Corses ont voté



en faveur d'un projet démocratique porté par les nationalistes. Le canton de Capu Biancu possède de nombreuses ressources insuffisamment exploitées. Son environnement préservé est aujourd'hui une chance précieuse mais précaire. Les dangers liés à la spéculation et à la dépossession de notre terre n'ont jamais été aussi forts. On n'a jamais autant construit et bétonné notre île, mais il n'a jamais été aussi difficile pour les Corses de se loger ! Notre culture et notre patrimoine doivent s'affirmer encore davantage comme de véritables atouts en faveur de la cohésion sociale et du développement économique. C'est parce que nous croyons en la population de ce territoire et en sa volonté d'agir, c'est parce qu'il est urgent que l'on maîtrise notre foncier, notre fiscalité et tous les autres outils de développement que nous vous invitons à partager notre ambition ».

À noter qu'une grande réunion publique est prévue le 5 février. Abrisée par la **Confrérie de Ruglianu**, celle-ci sera suivie d'un apéritif dînatoire avec chants corses. Sachant aussi qu'il est possible de suivre l'actualité politique de «**Generazione Capicorsu**» via le site Internet <http://generazione-capicorsu.org...>



**JOSEPH FABRI**  
GSM. 06.81.67.08.39.  
E-MAIL : contact.idea20@gmail.com

**Électricité générale  
Automatisme  
Vidéo-surveillance  
Alarmes**

Assurance décennale N° SIRET : 522 730 936 00013

26

**OPTIQUE LUXEY  
ALBERTINI - O.L.A**

Société à Responsabilité Limitée  
transformée en Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 25.000 euros  
Siège social : 15, Cours Paoli  
20250 Corte  
315475251 RCS Bastia

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 26/12/10, l'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 25.000 euros.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmissions des actions :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.  
Monsieur Alain LUXEY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**Président de la Société :** Monsieur Alain LUXEY, demeurant Route de Saint Pancrace 20250 Corté

Pour avis,  
Le Président.

04

**CABINET CASANOVA**

Avocats

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 15 décembre 2010 à Corteil a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**TERRASSES DE PANATE**

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Siège social :** Route de Saint Pancrace 20250 Corte

**Objet :** La promotion, la gestion, la commercialisation de toutes opérations immobilières et de tous immeubles, la gérance et le syndic de tous immeubles, l'achat, la vente et la commercialisation de tous terrains et immeubles et plus généralement de tous produits ayant rapport au domaine de la construction d'immeubles.

**Capital social fixe :** 10000 euros divisé en 100 parts sociales de 100 euros chacune

**Durée de la société :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS

**Gérance :** Julien RINIÉRI, demeurant Route de Saint Pancrace, 20250 Corte

**La société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

20

Maître **Antoine GRIMALDI**,  
notaire soussigné, associé de la  
Société Civile Professionnelle dénommée

« **Antoine GRIMALDI  
et Jean-Yves GRIMALDI,**

**notaires associés** »,

titulaire d'un Office Notarial  
ayant son siège à Bastia (Haute-Corse),  
2, rue Chanoine Colombani.

Suivant acte reçu par Maître Antoine Grimaldi, notaire à Bastia, le 11 janvier 2011, enregistré à Bastia le 18/01/2011, Bordereau n°2011/81 Case n°1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

**Dénomination :** SCI "E3C"

**Siège :** Rue Ste Catherine, 20217 Saint-Florent

**Durée :** 99 ans

**Objet :** L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société. Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet. Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

**Capital social :** Mille euros (1.000,00 euros)

**Apports en numéraire :** Mille euros (1.000,00 euros)

**Cogérants :** Monsieur Jean-François FERRIER et Madame Nicole Renée Danielle CHARLES son épouse

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,  
Me **Antoine GRIMALDI**, Notaire associé.

21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à AJACCIO (Corse du Sud) du 3 janvier 2011, enregistré à AJACCIO RD le 21 janvier 2011, Bordereau n° 2011/47, Case n° 10, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** INTERFACE 2A

**Capital :** 5.000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Siège social :** Ajaccio (Corse du Sud) 6 et 8, Avenue Président Kennedy.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Objet :** La création de sites internet ; l'achat, la vente, la location, la maintenance, la réparation de matériels informatiques l'exercice de toutes activités, vente de produits et/ou prestations de services en relation avec la publicité sous toutes ses formes.

**Gérant :** Monsieur LAREDO Sylvain Georges Joseph, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud) 109, Cours Napoléon, Résidence L'Amirauté, Bâtiment A.

**Immatriculation :** Au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis et mention. La gérance.

44

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTELICACCIA du 1er janvier 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile de Moyens

**Dénomination :** SCM CÔMBOT - PERON - ZICCHINA

**Siège social :** BASTELICACCIA (Corse) Suaralta Pozzo

**Objet :** La société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque praticien.

Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires.

Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 1200 euros

**Gérance :** - Monsieur Jean-Pierre COMBOT, demeurant à BASTELICACCIA (Corse) Fontanaccia, Lieu-dit Pastricciolaella,

- Monsieur Sébastien PERON, demeurant à BASTELICACCIA (Corse) chemin de Pastricciolaella - Lieu-dit Chlesola

- Madame Gabrielle Madeleine Claude ZICCHINA, demeurant à CAURO (Corse) Lieu-dit Ficarella,

**Agrément des cessions :**

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

**Immatriculation :** au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

38

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à Moriani-Plage du 20 janvier 2011, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** TRAMICA

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Capital :** 500 euros (cinq cent euros)

**Siège :** Villa "Le Petit Trianon", Moriani-Plage, 20230 San Nicolao

**Objet :** L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation, la création, la construction, ou la surélévation de tout immeuble à usage d'habitation, industriel, commercial, artisanal, rural, professionnel, locatif ou autre.

La prise de participation dans toute société civile immobilière.

Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** M. Charles Colombani

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia Enregistré le 21/01/2011, b° n°2011/117, case n°5, au SIE, Pôle enregistrement au Bastia.

Pour avis,

46

**AVOXA**

Société d'Avocats  
5, Allée Ermengarde d'Anjou  
ZAC Atalante Champeaux  
35000 Rennes

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 12 janvier 2011, il a été constitué sous la dénomination « **CORSICA VERDE CASTIFAO** », une société par actions simplifiée ayant pour objet l'exercice d'une activité de holding financière animatrice de groupe.

**Siège social :** Lieudit Tegani - 20218 Castifao

La société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce de Bastia.

Le capital social est fixé à 1000 euros.

Toutes les cessions d'actions même entre associés sont soumises à l'agrément de la société, donné par l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés.

Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier pour les décisions relatives à l'affectation des résultats et au nu-proprétaire pour toutes les autres décisions collectives ordinaires ainsi que pour l'ensemble des décisions collectives extraordinaires.

Ont été nommés :

- **En qualité de Président :** Monsieur Gilles LEBREUX, demeurant 595 chemin de Bois Comtal à MILLERY (69)

- **En qualité de commissaire aux comptes titulaire :** M. Stéphane LECA, domicilié Ponte Novu - 20235 CASTELLO-DI-ROSTINO

- **En qualité de commissaire aux comptes suppléant :** M. Pierre-Emile CLAVEL, domicilié 72 boulevard de Strasbourg - 31000 TOULOUSE

Pour avis,  
Le Président.

41

**SCI CASASPI**

**AVIS DE CONSTITUTION  
DE SCI**

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/01/2011, il a été constitué pour 99 années une SCI aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI CASASPI

**Capital social :** 1000 euros

**Siège social :** Casa Giovacchini, Au village, 20230 Canale di Verde.

**Objet :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la prise à bail, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise en valeur de ces immeubles par tous travaux, sous réserve qu'ils concourent à la réalisation de l'objet social, et plus particulièrement d'un appartement sis à 20200 Bastia, Résidence Impératrice, Route de Ville Piétrabugno, Quartier Capanelle.

**Gérance :** M. Jean Casalta

**Immatriculation :** RCS de Bastia



# AVIS DE MARCHÉ

## TRAVAUX

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse  
22, cours Grandval - B.P. 215,  
**Contact** : millo Jean-Luc, à l'attention de direction des routes  
service de l'exploitation des routes de Corse du Sud  
F-20187 Ajaccio Cedex 1  
Tél. (+33) 4 95 51 69 22.  
E-mail : jean-luc.millo@ct-corse.fr. Fax (+33) 4 95 70 38 28.

#### Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être

obtenues : Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures  
Routes et Transports Direction des Routes  
22, cours Grandval - B.P. 215  
**Contact** : millo Jean-Luc,  
F-20187 Ajaccio Cedex 1  
Tél. (+33) 4 95 51 69 22.  
E-mail : jean-luc.millo@ct-corse.fr. Fax (+33) 4 95 70 38 28.  
URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures  
Routes et Transports Direction des Routes  
22, cours Grandval - B.P. 215  
**Contact** : millo Jean-Luc,  
F-20187 Ajaccio Cedex 1  
Tél. (+33) 4 95 51 69 22.  
E-mail : jean-luc.millo@ct-corse.fr.  
Fax (+33) 4 95 70 38 28. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse

22, cours Grandval - B.P. 215  
Service du courrier, F-20187 Ajaccio Cedex 1.  
URL : <http://www.corse.fr>.

#### I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

#### II.1) DESCRIPTION

##### II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

travaux d'accès difficiles et de protection contre les éboulements des routes nationales de Corse.

##### II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux.

Exécution.

Lieu principal d'exécution : routes nationales de Corse.

Code NUTS FR831.

##### II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

##### II.1.4) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Travaux d'accès difficiles et de protection contre les éboulements (ancrages, grillages, purges, déflecteurs, écrans de filets, abattages, débroussaillage), travaux d'accès difficiles.

##### II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45233140.

##### II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

##### II.1.7) Division en lots : Non.

##### II.1.8) Des variantes seront prises en considération : Non.

#### II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale : le marché est un marché à bons de commande passé pour une période allant de la date de notification à date anniversaire. Il est reconductible 3 fois par période de 1 An, pour une durée maximale de 4 Ans.

Le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction expresse selon les dispositions de l'article 16 du Code des marchés publics.

Les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

##### Première période

Montant minimum T.T.C : 250.000 euros

Montant maximum T.T.C : 3.500.000 euros

##### Reconduction n° 1

Montant minimum T.T.C : 250.000 euros

Montant maximum T.T.C : 3.500.000 euros

##### Reconduction n° 2

Montant minimum T.T.C : 250.000 euros

Montant maximum T.T.C : 3.500.000 euros

##### Reconduction n° 3

Montant minimum T.T.C : 250.000 euros

Montant maximum T.T.C : 3.500.000 euros

La personne responsable du marché doit se prononcer au moins 3 mois avant la fin de la période annuelle. Elle est considérée avoir refusé la reconduction du marché si aucune décision n'est prise avant ce délai.

L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. En revanche, la validité des bons de commandes émis durant la durée d'exécution du marché peut excéder cette durée ; la validité ne pourra cependant pas excéder cent quatre vingt (180) jours.

##### II.2.2) Options : Oui.

Description de ces options : durée du marché : 1 an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

#### II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie est remboursée et les établissements ayant accordé leur caution ou leur garantie à première demande sont libérés un mois au plus tard après expiration du délai de garantie dans les conditions prévues à l'article 103 du Code des marchés publics.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement (Chapitre 938, Article 2315) et de Fonctionnement (Chapitre 938, Article 61523) de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le paiement se fera par virement conformément à l'article 86 du CMP.

Les modalités d'une avance (article 87 du Cmp) sont fixées dans le CCAP.

Les délais de mandatement des acomptes sont fixés à 30 jours.

Les prix sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Entreprise Générale ou Entreprises groupées solidaires.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-1 du Code des marchés publics.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

#### III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43,44 et 45 du code des Marchés Publics ;

La sélection des candidatures se fera au regard des niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières.

##### - pour le candidat ou le groupement d'entreprise :

Une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)

- pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) ) :

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

##### III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : il s'agit de vérifier que le candidat a suffisamment de moyens pour mener à bien ce marché.

- déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation. Lorsqu'En application des dispositions de l'article 45 III di CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient pris également en compte les capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants, il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché pour ce faire : il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : - Capacités financières :

Niveau minimum de capacité exigé (du candidat ou du cumul des cotraitants en cas de groupement) :

- moyenne des Chiffres d'affaire hors taxe des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos au moins égale à 1.800.000 euros.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaires portent sur moins de trois ans. Le chiffre d'affaires annuel ne devra pas être inférieur à 600.000 euros.

##### - capacités professionnelles :

Les qualifications minimum exigées pour l'exécution du marché sont (liste présentée selon la nomenclature de la Fédération Nationale des Travaux Publics) :

- 112 : Ouvrages de technicité moyenne à haute ou ouvrages groupés

- 211 : Démolition et abattage par engin mécanique

- 212 : Démolition et abattage par utilisation d'explosifs

- 254 : Ancrages

- 264 : Confortement de parois rocheuses

- 761 : Travaux sur cordes.

##### III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : capacités techniques : suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

- moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

Certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : exigences minimum en termes de moyens humains (au vue de la liste des moyens humains fournie ou d'une note démontrant que l'entreprise possède des moyens équivalents) :

- 1 chef de chantier

- 2 chauffeurs pl

...../.....

- 2 chauffeurs d'engins
- 4 manoeuvres
- 4 ouvriers sur cordes

**Exigences minimum en termes de moyens matériels (au vue de la liste des moyens matériels fournis ou d'une note démontrant que l'entreprise possède des moyens équivalents) :**

- 1 instrument de levé et de nivellement
- 1 pelle araignée 8 T
- 2 camions 6x4
- 1 bétonnière
- 1 compresseur
- 1 malaxeur
- 1 perceuse
- 1 chargeur 2 m<sup>3</sup>.

Exigences minimum en termes de travaux similaires :

Au moins 3 chantiers similaires aux procédures de mise en oeuvre détaillées dans le critère " valeur technique " exécutés au cours des trois dernières années.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références portent sur moins de trois ans.

**III.2.4) Marchés réservés :** Non.

#### SECTION IV : PROCEDURE

##### IV.1) TYPE DE PROCEDURE

**IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte.

**IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

##### IV.2) CRITERES D'ATTRIBUTION

**IV.2.1) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique évaluée comme suit : fourniture de l'ensemble des fiches produits avec une exception pour les écrans 20%, établissement d'une procédure de mise en oeuvre (méthodologie, planning, moyens, contrôles d'exécution) de confortement d'une masse rocheuse par ancrages en diamètre 32 mm de 6 m selon les préconisations du cctp 20% ; établissement d'une procédure de mise en oeuvre (méthodologie, planning, moyens, contrôles d'exécution) d'un filet plaqué sur une masse rocheuse, puis pose d'un grillage pendu sur un talus de 30/35m de hauteur 20%. Pondération : 60.

2. prix. Pondération : 40.

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :** Non.

##### IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** 10-DR2A-23.

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :** Non.

**IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

**Documents payants :** non.

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 17 mars 2011 - 16:00.

**IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participa-**

**tion :** français.

**IV.3.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

**Durée en jours :** 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**V.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :** Non.

**V.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :** Non.

**V.3) AUTRES INFORMATIONS :**

**Date prévisionnelle de début des prestations :** 01/06/2011.

**Durée du marché :** 1 an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans

Appel d'offres Ouvert Européen passé en application des articles 33, 57, 58, 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

**Modalités de retrait des documents :**

Sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le profil acheteur de la Collectivité Territoriale de Corse, accessible depuis le site internet [www.corse.fr](http://www.corse.fr) rubrique: services en ligne - marchés publics.

**Conditions de remise des offres ou candidatures :** offres remises sous pli fermé par courrier RAR ou sur place (Service du courrier) contre récépissé. Les enveloppes portent la mention "objet du marché - ne pas ouvrir".

**Le pouvoir adjudicateur accepte le dépôt des plis par voie électronique à l'adresse suivante :** [www.corse.fr](http://www.corse.fr).

**Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP :** 20 janvier 2011.

#### V.4) PROCÉDURES DE RECOURS

**V.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
villa Montepiano  
F-20407 Bastia.

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'amiable des litiges, bd. Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

**V.4.2) Introduction des recours :**

**V.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction des Affaires Juridiques  
22 cours Grandval B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

**V.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** 20 janvier 2011.

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Eléments de facturation :**

**Numéro de bon de commande d'insertion :** 10-DR2A-23

**Libellé de la facture :** Collectivité Territoriale de Corse

D.G.A.I.R.T  
Direction des Routes  
22 cours Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

**Classification des produits :**

\* Travaux de construction



## AVIS DE MARCHÉ

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

**Correspondant :** M. le Président du Conseil Exécutif  
Collectivité Territoriale de Corse  
22 Cours Grandval BP 215  
F-20187 AJACCIO CEDEX.  
Tél : 0495516464 - Fax : 0495516621.  
Courriel: [contact@corse.fr](mailto:contact@corse.fr).  
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Type d'organisme :** Région.

**Objet du marché :** Analyse sur les questions fiscales et foncières et liées aux arrêtés Miot

**Lieu d'exécution :**

**Caractéristiques principales :** Le titulaire devra particulièrement examiner les points suivants :

- Les transferts de compétences envisageables à la CTC en matière de droits de succession et de mutation et les modalités de ces transferts
- Les modalités de répartition des droits fonciers au regard des principaux types de régimes et de réglementations foncière
- Etablir un descriptif des dispositions prévues dans les statuts de St Martin et St Barthélémy notamment, dans le cadre de la loi organique N° 2010-92 du 25 janvier 2010, permettant d'établir une distinction entre résidents et non résidents en matière de successions et autres droits et son éventuelle transposition à la Corse
- Les propositions de modifications législatives pour permettre un meilleur rendement de la taxe sur les transports
- Et toute autre proposition en matière de recettes de fiscalité indirecte qui apparait utile dans le cadre de la prestation.

**Prestations divisées en lots :** Non.

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

**Durée en mois :** 1 (à compter de la notification du marché).

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Virement bancaire (Mandat administratif).

**Délai de paiement :** 30 jours. Aucune avance n'est prévue

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Groupement solidaire

**Unité monétaire utilisée :** L'euro.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Candidature

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement :

(modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf))

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fis-

cales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique (80 %)  
Prix (20 %)

**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

**Délai de validité des offres :**

**Durée en jours :** 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 10S0343

**Renseignements complémentaires :**

**Modalités de retrait des documents :** sous format papier à l'adresse indiquée ou

sous format électronique sur le site internet de la collectivité

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24-01-2011

**Date limite de réception des offres :** 04-02-2011 à 16.00

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :**

Collectivité Territoriale de Corse.  
**Correspondant :** Collectivité Territoriale de Corse  
Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse  
Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215  
F-20187 AJACCIO CEDEX.  
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Juridique  
Service Commande Publique  
22, cours Grandval - BP 215  
F-20187 AJACCIO CEDEX 1  
Tél: 0495516477. Fax : 0495516621.  
Courriel: [carine.cesari@ct-corse.fr](mailto:carine.cesari@ct-corse.fr)

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse Direction Juridique

Service Commande Publique  
22, cours Grandval - BP 215  
F-20187 AJACCIO CEDEX 1.  
Tél: 0495516477 - Fax : 0495516621.  
Courriel: [carine.cesari@ct-corse.fr](mailto:carine.cesari@ct-corse.fr)

**Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique Service Commande Publique  
22, cours Grandval - BP 215  
F-20187 AJACCIO CEDEX 1  
Tél : 0495516477 - Fax : 0495516621.  
Courriel: [paule.pieri@ct-corse.fr](mailto:paule.pieri@ct-corse.fr).  
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**SolaireCorsica 1**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 58.000 euros  
Siège social : Lieudit Brancale - BP. 51  
20290 Lucciana  
529 079 113 RCS Bastia

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte du 21 décembre 2010, les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 42.000 euros afin de le porter de 58.000 euros à 100.000 euros, et ce par voie de création de 42.000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, les associés ont nommé en qualité de membres du comité stratégique :

- Mme. Céline Lauverjat, 7 rue Nobel 94400 Vitry sur Seine.

- Mr. Brice Paquet, demeurant Palais Cardo, 15 Bd Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia.

- Mr. Jean-Marc Cermolacce, demeurant Lugo, 20231 Venaco.

- Mr. Jean-Pascal Pham-Ba, demeurant 9 rue Pecllet, 75015 Paris.

- Mr. Marc Meneau demeurant 19, rue du Ruisseau, 75018 Paris.

En date du 29 décembre 2010, le Président de la Société a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée.

**SolaireCorsica 2**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 58.000 euros  
Siège social : Lieudit Brancale BP 51  
20290 Lucciana  
529 091 811 RCS Bastia

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte du 21 décembre 2010, les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 42.000 euros afin de le porter de 58.000 euros à 100.000 euros, et ce par voie de création de 42.000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, les associés ont nommé en qualité de membres du comité stratégique :

- Mme. Céline Lauverjat, 7, rue Nobel, 94400 Vitry sur Seine.

- Mr. Brice Paquet, demeurant Palais Cardo, 15, Bd Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia.

- Mr. Jean-Marc Cermolacce, demeurant Lugo, 20231 Venaco.

- Mr. Jean-Pascal Pham-Ba, demeurant 9, rue Pecllet, 75015 Paris.

- Mr. Marc Meneau, demeurant 19, rue du Ruisseau, 75018 Paris.

En date du 29 décembre 2010, le Président de la Société a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée.

**AVIS DE CESSION**

Suivant acte sous seing privé en date à Ota du 28/12/2010.

- Monsieur Toussaint Maranelli, né le 16 juin 1961 à Omessa (2B), de nationalité française, demeurant à Lieu-dit Porto, 20150 Ota, immatriculé au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 341 886 331.

**A vendu à :**

Monsieur Victor Maranelli, né le 13 juillet 1958 à Omessa (2B), de nationalité française, demeurant Lieu-dit Porto, 20150 Ota, immatriculé au RCS Ajaccio sous le numéro 339 019 606.

Un fonds de commerce de "Restaurant", sis Lieu-dit Porto, 20150 Ota, à l'enseigne "LES PALMIERS", moyennant le prix de Soixante Mille Euros (60.000 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 28 décembre 2010.

Les oppositions éventuelles seront adressées Lieu-dit Porto, 20150 Ota.

Pour insertion,

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### MARCHE DE TRAVAUX

**1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :**

SIVOM CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO  
Téléphone : 04 95 38 95 85 - Fax : 04 95 38 18 06  
Mail : sivom@cervione.com

**2) PROCEDURE DE PASSATION :** Procédure adaptée ouverte pour un Marché de Travaux, en application des articles 26.II, 28, 40.IV du Code des Marchés Publics.**3) OBJET DU MARCHE :** RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES VILLAGES DE CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO

**Lot 1 :** Dégagements des regards enfouis et scellés

**Lot 2 :** Hydrocurage du réseau

**Lot 3 :** Inspection caméra

**4) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :**

• **Lot 1 :** Désenfouissement et rehausse de 39 regards d'eaux usées, descellement de 18 regards

• **Lot 2 :** 7100 ml d'hydrocurage de réseau principal de collecte

• **Lot 3 :** 7100 ml d'inspection caméra

**5) EXAMEN DES CANDIDATURES :****Composition du dossier de candidature :**

- Lettre de candidature (DC1) ;

- Déclaration du candidat (DC2) ;

- Attestations d'assurance civile et décennale ;

- Attestations fiscales et sociales ;

- Un dossier présentant les capacités professionnelles, techniques et matériels des candidats, ainsi que la liste des références pour des prestations similaires, des 3 dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public (sauf entreprise de création récente).

**Le candidat peut sous-missionner pour un ou plusieurs lots**

**6) CRITERES D'ATTRIBUTION :**

\* Prix : 60%

\* Valeur technique : 20%

\* Délais d'exécution : 20%

**7) RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :**

Le DCE est en libre téléchargement sur la plateforme de dématérialisation [www.klekoon.fr](http://www.klekoon.fr)

**8) RECEPTION DES PLIS :**

**Les candidatures et les offres devront parvenir avant le Lundi 07 Mars 2011 à 12h00, à l'adresse suivante :**

Monsieur le Président du SIVOM

Mairie

20221 Cervione

**9) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Informations auprès du Cabinet C. BERNARDINI - Tel : 04 95 33 85 68

**10) INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :**

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

**11) DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :** Le 24/01/2011

## COMMUNE DE SOCCIA

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### MARCHE DE SERVICE

**Dénomination de la personne qui passe le marché :**

Commune de SOCCIA

Umbriccia

20125 SOCCIA

Tel : 04.95.28.30.08

Fax : 04.95.28.34.71

**Objet du marché :**

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réfection du chemin des réservoirs

**Procédure :**

Marché selon une procédure adaptée (art. 28 du CMP)

**Pièces à produire :**

Voir règlement de la consultation art. 3.2

**Critère de sélection des offres :**

Prix : 100 %

**Date et lieu de remise des offres :**

le 24 Février 2011 à 12 h00 à la mairie

**Délai de validité des offres :**

90 jours à compter de la date de remise des offres

**Adresse de retrait des dossiers et de remise des offres :****Renseignements techniques et administratifs :**

Commune de SOCCIA

Umbriccia

20125 SOCCIA

Tel : 04.95.28.30.08

Fax : 04.95.28.34.71

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 25/01/2011**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

Aux termes d'une délibération en date du 26 décembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TERRAZZONI, société civile d'exploitation agricole, au capital de 237.600 euros, dont le siège social est Route de Cala Rossa « Ferme Avicole Corsoeuf » 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° D 326 492 014, a nommé la Société COREVAL, domiciliée 15 Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 AJACCIO, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire et Monsieur Lionel BERETTA, domicilié Levidello, 20167 AFA, en qualité de Commissaire aux Comptes Supplémentaire pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à statuer sur l'exercice clos au 31.12.2012 en remplacement de Monsieur Edmond GAVARRI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Pierre BATTISTINI, Commissaire aux Comptes suppléant, en raison de la radiation de Monsieur GAVARRI et de la démission de Monsieur BATTISTINI. Mention sera faite sur le RCS d'Ajaccio.

**SolaireCorsica 3**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 58.000 euros  
Siège social : Lieudit Brancale - BP 51  
20290 Lucciana  
529 180 358 RCS Bastia

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte du 21 décembre 2010, les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 42.000 euros afin de le porter de 58.000 euros à 100.000 euros, et ce par voie de création de 42.000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, les associés ont nommé en qualité de membres du comité stratégique :

- Mme. Céline Lauverjat, 7 rue Nobel, 94400 Vitry sur Seine.

- Mr. Brice Paquet, demeurant Palais Cardo, 15, Bd Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia.

- Mr. Jean-Marc Cermolacce, demeurant Lugo, 20231 Venaco.

- Mr. Jean-Pascal Pham-Ba, demeurant 9, rue Pecllet, 75015 Paris.

- Mr. Marc Meneau, demeurant 19, rue du Ruisseau, 75018 Paris.

En date du 29 décembre 2010, le Président de la Société a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée.

**AVIS DE CESSION**

Suivant acte sous seing privé en date à Ota du 28/12/2010.

- Mme Marthe Maranelli née Taddei, le 24 juillet 1938 à Corte (2B) de nationalité française, demeurant Lieu-dit Porto, 20150 Ota, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 332 324 607

**A vendu à :**

- La Société en formation "RESTAURANT LE MOULIN", SARL au capital de 1200 euros, dont le siège social est fixé à Lieu-dit Porto, 20150 Ota, représentée par Mme Sabrina MAUDUIT, (Veuve Maranelli François), seule associée ;

Un fonds de commerce de "Restaurant-Bar", sis Lieu-dit Porto, 20150 Ota, à l'enseigne "LE MOULIN", moyennant le prix de Soixante Mille Euros (60.000 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 28 décembre 2010.

Les oppositions éventuelles seront adressées Lieu-dit Porto, 20150 Ota.

Pour insertion,

Maitre Jacques BRONZINI de CARAFFA,  
Officier Public - notaire associé membre  
de la Société Civile Professionnelle

**"Yves LEANDRI et Jacques  
BRONZINI de CARAFFA  
notaires associés"**

titulaire d'un Office Notarial dont le siège social  
est à BASTIA (Haute Corse)  
1 rue Luiggi GIAFFERI soussigné

Suivant acte reçu par Maître Jacques  
BRONZINI de CARAFFA, notaire à  
BASTIA, le 28 décembre 2010, publié  
au bureau des hypothèques de BAS-  
TIA, le 13 Janvier 2011, volume 2011 P  
n°380,

**Il a été attribué à :**

Madame Marie, Thérèse, Assomption  
COSTA, Enseignante, épouse de Mon-  
sieur Michel Christian DAUMASI  
demeurant à SAINT-ETIENNE (42100),  
85 rue Michelet.

Née à BASTIA (20200), le 20 août  
1947.

De nationalité Française.

Mariée sous le régime légal de la com-  
munauté d'acquêts à défaut de contrat  
de mariage préalable à leur union célé-  
brée à la mairie de NICE (06000), le 31  
août 1971

Ledit régime n'ayant subi aucune modi-  
fication contractuelle ou judiciaire posté-  
rieure, ainsi déclaré.

**Le bien ci-après désigné :**

Un fonds de commerce de débit de  
boissons, exploité à BASTIA (20200),  
dans un bâtiment situé Rue Saint Jean,  
cadastré section AN numéro 213 connu  
sous le nom "CORSICA BAR", donné  
en location gérance et exploité par M.  
CUGURNO Charles sous le N° RCS  
320 730 294 comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial, la  
clientèle et l'achalandage y attachés,  
- la licence de 4ème catégorie.  
Immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis et mention  
Me Jacques BRONZINI de CARAFFA,  
Notaire.

**SARL LA RUSTIC -  
Mme CECCARINI Elodie**

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date  
du 18.01.2011, la SARL LA RUSTIC,  
ayant son siège social Centre Commer-  
cial Santa Devota, 20290 Borgo, immat-  
riculée au Registre du Commerce de  
Bastia sous le n° 490 006 285, a donné  
en location gérance à Mme Ceccarini  
Elodie, née le 24.07.1985 à Ajaccio,  
(2A), demeurant 5, rue San Angelo,  
20200 Bastia, un fonds de commerce  
de fabrication de produits à emporter  
tels que pizzas, plats cuisinés, sand-  
wiches, pannini, crêpes et gaufres, ainsi  
que crèmes et glaces, situé dans le  
Centre Commercial Santa Devota, à  
Borgo, à compter du 01.02.2011 pour  
une durée de un an renouvelable par  
tacite reconduction.

Pour avis,

**DIVA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : Centre Commercial Le Polygone  
20600 Bastia - RCS 345 166 094

Aux termes d'une délibération en date  
du 17 janvier 2011, l'assemblée générale  
ordinaire a décidé :

- de nommer Mme Albertini Lucienne,  
demeurant, 22, rue Saint Joseph, 20200  
Bastia, en qualité de gérante associée,  
pour une durée indéterminée, en rem-  
placement de Mme Fontana Madeleine,  
démissionnaire.

La gérance,

**CONSEIL GENERAL**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
Direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des adminis-  
trations publiques ;

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** Canton des Deux Sevi RD 424 Osani, travaux d'aménagements.

**Référence acheteur :** 2011-007

**Nature du marché :** Travaux

**Type de Marché :** Execution

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés  
publics de l'OMC :** NON

**Forme du marché :** Marché unique

**Quantité/étendue :**

Travaux d'hydrauliques (7 m de 600, 1 puisard, 1 entonnement) de maçonneries (30 m  
de bordures T2, 134 m de pierres plantées, 915 m fossés bétonnés l. : 0,60m), de ter-  
rassement (2200 m<sup>3</sup> de déblais) et de chaussée (250 m<sup>3</sup> de décaissement, 370 T de  
0/20, 650 T d'enrobés, 500 T de GB).

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement :**

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande,  
ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement :**

Financement sur les fonds propres de la collectivité, délai global de paiement de 30  
jours ; prix fermes et actualisables

**Forme juridique :**

Groupement solidaire

**Conditions de participation :**

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront  
présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consulta-  
tion (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du man-  
dataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énon-  
cés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

50 % : Prix des prestations

**Dossier à retirer :**

Pôle Infrastructures de Communication

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 29 80 61

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

**Remise des offres :** 24/02/11 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :**

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :**

**Date prévisionnelle de début des prestations :** Mars 2011

**Pour la dématérialisation des plis :** Se reporter au règlement de la consultation

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du  
profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Accès au DCE :**

Le dossier de consultation des entreprises intégralement téléchargeable sur le site  
internet mentionné en amont. En cas de problème technique pour le téléchargement  
du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des plis :**

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception  
et de garantir leur confidentialité.

**critères de sélection des candidatures :** garanties techniques et financières suffi-  
santes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés  
publics

**Envoi à la publication le :** 25/01/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur  
http://www.cg-corsedusud.fr

**L'Informateur Corse Nouvelle**

peut se charger de vos insertions légales dans tous  
les départements de France....

**Consultez-nous !**

**Téléphone : 04 95 32 04 40**

**Téléphone : 04 95 32 89 92 (Ligne directe Annonce légale)**

**Télécopie : 04 95 32 02 38**

**Courriel : al@informateurcorse.com**

**SCP MAMELLI**

Notaires associés - 20217 Saint-Florent

Avis est donné de la modification du  
régime matrimonial par :

Monsieur André, Sébastien, Jean  
ALFONSI, retraité, et Madame Marie,  
Louise, Antoinette CANU, retraitée, son  
épouse, demeurant ensemble à SAINT-  
FLORENT (20217) Résidence Plage de  
la Roya.

**Nés savoir :**

Monsieur ALFONSI à MARSEILLE  
(Bouches du Rhône), le 25 Septembre  
1940.

Madame CANU à MARSEILLE  
(Bouches du Rhône), le 20 Novembre  
1940. Mariés tous deux en uniques  
noces, à la mairie de MARSEILLE  
(Bouches du Rhône), le 29 octobre  
1962. Soumis à l'ancien régime légal  
de la communauté de biens meubles et  
acquêts à défaut de contrat de mariage  
préalable à leur union. Lequel régime  
n'a pas été modifié depuis.

Tous deux de nationalité française,  
résident en France.

**Modification opérée :** adoption du  
régime de la communauté universelle  
établi par l'article 1526 du Code Civil.

Notaire rédacteur de l'acte Maître Van-  
nina MAMELLI, notaire à 20217  
(SAINT-FLORENT), Résidence "Santa  
Catalina".

**Date de l'acte :** 24 Janvier 2011.

Les oppositions éventuelles doivent  
être faites auprès du notaire rédacteur  
de l'acte à l'adresse mentionnée ci-  
dessus.

Pour avis et mention,  
Maître VANNINA MAMELLI.

**HOLDING CAPITOLE**

Au capital de 20.000 euros  
Siège : Roquassiers  
13300 Salon de Provence  
RCS Salon : 494 022 817

**TRANSFERT  
DE SIEGE SOCIAL**

Suite au PV de l'AGE en date du  
30/10/2010, il a été décidé de transférer  
le siège social au **5, rue Notre Dame  
de Lourdes, 20200 Bastia**, à compter  
du 1er novembre 2010.

L'article concerné des statuts sera  
modifié en conséquence et le dépôt  
légal effectué auprès du RCS de Bastia  
désormais compétent à son égard.

Pour avis, le gérant.

**STP**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 euros  
**Ancien siège social :** Acqua Nera  
Prunete - 20221 Cervione  
**Nouveau Siège social :** Résidence Saint Jean  
Prunete - 20221 Cervione  
RCS Bastia : 505 039 412

**TRANSFERT DE SIEGE ET  
CHANGEMENT DE  
DENOMINATION SOCIALE**

Aux termes d'une délibération en date  
du 31 décembre 2010, l'Assemblée  
Générale Extraordinaire des associés  
de la société STP a décidé :

- de transférer le siège social du Acqua  
Nera, Prunete, 20221 Cervione à Rési-  
dence Saint Jean - Prunete, 20221  
Cervione à compter rétroactivement du  
20 décembre 2010, et de modifier en  
conséquence l'article 4 des statuts ;  
- de remplacer à compter du 31  
décembre 2010 la dénomination sociale  
"STP" par "SERVICE TP" et de modifier  
en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

37

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : PLOMBERIE SOL**  
**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Siège social :** Lotissement EFFRICO 2, N°26 BALEONE, 20167 SARROLA CARCOPINO  
**Objet :** Travaux de Plomberie, installations solaires, climatisation, ventilation mécanique, dispositifs d'eau chaude sanitaire à énergie renouvelable, Installation domestique de gaz.  
**Durée :** 99 ans  
**Capital :** 5000 euros  
**Gérance :** Monsieur HELEC Vincent, demeurant Lotissement EFFRICO 2, N°26, BALEONE, 20167 SARROLA CARCOPINO, né le 29/02/1988 à Ajaccio (Corse du Sud), de nationalité française, célibataire,  
**Immatriculation :** Au RCS d' Ajaccio

Pour avis,

48

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ota du 28/12/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination : RESTAURANT LE MOULIN**  
**Siège :** Lieu-dit Porto, 20150 Ota  
**Objet social :** Restaurant, Bar  
**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Capital :** 1200 euros  
**Gérance :** Mme Sabrina, Edith, Madeleine MAUDUIT (veuve Maranelli), demeurant, Lieu-dit Porto, 20150 Ota, assure la gérance  
**Immatriculation de la société :** Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,  
La gérance.

70

**graffi-tee**

SARL au capital de 15244,90 euros  
 Siège social : Alev, 2 rue Hyacinthe Campiglia 20000 Ajaccio - 429606288 RCS ajaccio

L'AGE du 01/12/2010 a décidé de transférer le siège social de la société au **AG1 SERVICE - Résidence Loretto Bât A, route de vittulo, 20090 Ajaccio**, à compter du 01/12/2010  
 Mention au RCS de Ajaccio

10

**SARL BUTOR**

Au capital de 1000 euros  
 CHEZ MR. BUTERI PASCAL  
 Route de Calvi - 20214 Calenzana  
 N° RCS 488 687 229

Aux termes du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2010, il résulte :  
 - La dissolution anticipée de la société BUTOR suivi de sa mise en liquidation en date du 31 décembre 2010 ;  
 - La nomination du liquidateur : MR. BUTERI PASCAL, demeurant route de Calvi 20214 CALENZANA ;  
 - Le siège de la liquidation est fixé chez MR. BUTERI PASCAL route de Calvi 20214 CALENZANA, adresse à laquelle devra être adressé toutes correspondances, actes et documents concernant la liquidation ;  
 - Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation de la société BUTOR sera effectué au greffe du tribunal de Bastia.

Pour avis, le liquidateur,  
M. BUTERI PASCAL.

05

**SCIA PETRA**

5, rue des Terrasses - 20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par assemblée en date du 22 janvier 2011, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination : SCI A PETRA**  
**Siège :** 5, rue des Terrasses, 20200 Bastia  
**Capital :** 100 euros  
**Durée :** 99 ans  
**Objet :** Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous les biens et droits immobiliers  
**Gérants :** Mr. Jean-François BRANCALEONI demeurant 5, rue des Terrasses, 20200 Bastia en qualité de gérant.  
 Mr. Fabrice BRANCALEONI demeurant Résidence de Montesoro, Bât 13, 20600 Bastia en qualité d'associé  
**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

29

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 19 janvier 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : EME**  
**Siège social :** Ajaccio (Corse) 52, Cours Napoléon  
**Objet :** Restauration, préparation, fournitures de repas et de boissons sur place ou à emporter, ainsi que tous les services qui y sont associés.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
**Capital :** 3500 euros  
**Gérance :** Monsieur Emile Georges DARBETTI, demeurant à AJACCIO (Corse) 52, cours Napoléon  
**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis et mention, la gérance.

23

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 13/01/11, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 20/01/11, Bordereau 2011/106, case n° 19, Monsieur Grégory ROSSI demeurant à LA CÎOTAT (13600) - Chemin Roumagoua - Trio Cézanne - Bâtiment B2, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 438 494 817 a donné en location-gérance à Mlle Marie-Françoise POLETTI demeurant à FURIANI (20600) 13, Parc Impérial un fonds de commerce de restauration rapide, petite licence de restaurant, organisation festive, fabrication et vente de plats cuisinés et à emporter ainsi que spécialités corses, orientales et asiatiques.  
 Pizzas à emporter et sédentaires sis et exploité au 531 de l'Avenue de la Libération à Lupino - 20200 BASTIA, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 438 494 817, pour une durée d'une année à compter rétroactivement du 1er janvier 2011 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis,

75

**B. LEONELLI**

Avocat  
 40, Bd Paoli - 20200 Bastia  
 Tél : 04 95 31 69 67  
 Fax : 04 95 32 79 15

**"POMPES FUNEBRES TRAVAGLINI FOLELLI CENTRE CORSE"**

SARL au capital de 7622,45 euros  
 Siège : Folelli (20213)  
 Résidence Mathéa - Route de la Plage  
 RCS Bastia n° 390 958 080 (93 B 104)

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 septembre 2010, il a été décidé de transférer le siège social de Folelli (20213), Résidence Mathéa, Route de la Plage, à **Folelli, Zone Artisanale de Folelli, (20213) Penta di Casinca**, à compter du 20 septembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
le gérant.

74

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la société **"PHARMACIE DE CASAMOZZA"**, SELARL, au capital de 160.000 euros, correspondant à des apports en numéraire libérés pour partie, dont le siège est à Casamozza, 20290 Lucciana, ayant pour objet l'exercice en commun par ses membres ou certains d'entre eux de la profession de pharmacien d'officine, par voie de création, acquisition, propriété, jouissance, exploitation et administration d'une officine de pharmacie sise lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées.

Le gérant est Monsieur Guillaume Peri, demeurant, à Bastia (20), Les Terrasses du Fango.

**Durée :** 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le gérant.

30

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : LEGNU D'ORU**  
**Forme :** Société civile immobilière de construction vente  
**Siège social :** Lieu Dit Pollona - 20221 Cervione  
**Objet :** Construction d'immeuble en vue de sa revente  
**Durée :** 99 ans  
**Capital :** 1000 euros  
**Gérance :** Monsieur Raphaël FRANZONI né le 07/02/1968 à Bastia, de nationalité française demeurant Lieu Dit E Plane 20221 Cervione  
**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Pour avis,

17

**SOFIRAL**

Société d'avocats  
 Résidence Mattéa  
 Route de la Mer - 20213 Folelli  
 Tél : 04.95.69.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

Suivant acte sous seing privé en date à BIGUGLIA du 19 janvier 2011, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 20 janvier 2011, Bordereau n°2011/106, Case n°2, la société CHEZ GINO, SARL au capital de 8000 euros, dont le siège social est 11 avenue Emile SARI 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 448 321 182, représentée par Monsieur Patrick GRAZIANI, A CEDE à la Société GINO, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est 11 avenue Emile SARI 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 528 751 506, représentée par Monsieur Florian BROZZU, un fonds de commerce de pâtisserie confiserie glaces beignets casse croûtes restaurant pizzeria, sis et exploité 11 avenue Emile SARI 20200 BASTIA, moyennant le prix de 300.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er janvier 2011.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au Cabinet SOFIRAL, Rés Mattéa, Route de la Mer, 20213 Folelli.

18

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
 Résidence Mattéa  
 Route de la Mer - 20213 Folelli  
 Tél : 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

Aux termes d'une délibération en date du 15 Janvier 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société **CORSE FORMATION**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2000 euros, immatriculée sous le numéro 509 533 436 au RCS de Bastia, a décidé de transférer le siège social du LOT DEVOLLE BP 30, 20230 POGGIO MEZZANA au **Résidence MATTEA, Bâtiment A, BP 22, 20213 Folelli** à compter du 1er décembre 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

28

**MARYLINE BEAUTE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 8000 euros  
 Siège social : 25, Cours Napoléon  
 20000 Ajaccio (Corse)  
 401 722 186 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale mixte du 31 décembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Fabrice CARTA demeurant à AJACCIO (Corse) 6 rue François PIETRI, Résidence Prince Impérial, a été nommé gérant, en remplacement de Madame Marie Claude CHIAPPE, gérante démissionnaire à compter du 1er janvier 2011.  
 - Suppression de l'article 7 des statuts de la désignation de la gérance.  
 Et le siège social a été transféré, à compter du 01/01/2011, de AJACCIO (Corse) 25, Cours Napoléon, à Résidence 1er Consul Quartier Candia - 20090 AJACCIO.  
 En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

**Ancienne mention :** Le siège social est fixé à AJACCIO (Corse) 25, cours Napoléon.

**Nouvelle mention :** Le siège social est fixé à Résidence 1er Consul, Quartier Candia - 20090 AJACCIO.  
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

**INFOGREFFE**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
 L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

**INFOGREFFE**

PAR INTERNET

[www.infogrefe.fr](http://www.infogrefe.fr)**L'information légale sur les entreprises**

(Rbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINUTEL 3617 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22



**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE MELUN**

2, Avenue du Général Leclerc  
77000 Melun

2010/00807

**EXTRAIT DES MINUTES DU  
GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE MELUN**

**- Par jugement en date du :**  
29/11/2010.

Le Tribunal de Commerce de MELUN département de Seine et Marne a prononcé la liquidation judiciaire avec application de la procédure de liquidation normale de :

Sté RESIDENCE PERLA D'ISULA.  
Marine de Bravone  
20230 LINGUIZZETTA.

**Activité :** Gestion, exploitation et animation de tous établissements d'hébergement de restauration.

**RCS Bastia :** 509835237 (2009B81)

**RCS Melun :** F 509835237  
(2010F00051)

**- Juge Commissaire :**

Madame VEZARD Edith

**Juge Commissaire Suppléant :**

Mr. DAMACE Jean-Pierre

**- Liquidateur :** Sté COUDRAY ANCEL représentée par Me Coudray 50, Boulevard Aristide Briand - Résidence le Dauphin - 77000 MELUN

**Date de cessation des paiements :**  
23/11/2010

Fixe à un an à compter du terme du délai imparti aux créanciers pour déclarer leurs créances, le délai pour l'établissement de la liste des créances déclarées, conformément aux articles L.624-1, L.641-14 et R.624-2 du Code de Commerce,

L'un des Greffiers associés,

**CLOSERIE LYAUTEY**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 380.000 euros  
Siège : Avenue Maréchal Lyautey  
Villa Elisa - 20090 Ajaccio  
RCS : 483 395 174

**ADDITIF**

Dans la parution en date du 24/12/2010, N°6344, al n°121, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", concernant la dissolution de la société, il a été omis de préciser que le siège de la liquidation ainsi que le lieu où la correspondance doit être adressée ont été fixés : Avenue Maréchal Lyautey, Villa Elisa, 20090 Ajaccio.  
Le reste sans changement.

**CAP SUR LA CORSE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège Social : Poretto - Brando  
20222 Brando  
RCS Bastia : 510 333 982

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Madame Virginie CHAQUIN demeurant à Poretta - Brando - 20222 BRANDO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social de la société :

Poretta - Brando 20222 Brando, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatif à la liquidation devront être notifiés.

Pour avis,

**COMMUNE D'ISOLACCIO  
DI FIUMORBO**

**RECTIFICATIF à l'annonce légale n°47 - parue dans ce même journal  
semaine du 21 au 27 janvier 2011 - N°6348**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA  
CONCURRENCE N°2011/01**

**Objet du marché :** Marché public de travaux

**Pouvoir adjudicateur :** COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO

Mairie Village - 20243 ISOLACCIO DI FIUMORBO

Tél : 04.95.56.71.21 - Fax : 04.95.56.76.76

**Description succincte :** Réalisation de 8 logements collectifs et 8 garages.

**Lieu d'exécution :** Commune d'Isolaccio di Fiumorbo

**Caractéristiques principales :**

Les travaux seront allotés et l'opération sera traitée par marchés séparés :

- Lot n°1 : Terrassement / VRD / Gros Oeuvre / Maçonnerie / Plâtrerie
- Lot n°2 : Menuiseries intérieures/ extérieures.
- Lot n°3 : Etanchéité
- Lot n°4 : Electricité
- Lot n°5 : Plomberie / CVC
- Lot n°6 : Serrurerie
- Lot n°7 : Peinture

Un maximum de 5 entreprises sera retenu pour chaque lot.

Les candidats pourront présenter des candidatures pour un ou plusieurs marchés.

**Date prévisionnelle de démarrage des travaux :** mai 2011.

**Durée prévisionnelle du chantier :** 14 mois.

**Procédure :** Procédure adaptée en la forme restreinte, article 28 du CMP

**Cautionnement et garanties exigés :** Retenue de garantie.

**Forme juridique que devra revêtir, le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

**Chaque marché sera conclu :**

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires ;

Chaque candidat ne pourra remettre, pour un même marché, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

**Conditions de participation :** Les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés en fonction de leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Les candidats peuvent apporter la preuve de leurs capacités professionnelles par tout moyen. Les candidats doivent fournir les documents et renseignements indiqués à l'article 44 et aux 1 et 2 de l'article 46 du Code des marchés publics.

Chaque candidat devra produire le DC1 lettre de candidature et le DC2 dûment complété en indiquant obligatoirement le chiffre d'affaires des trois dernières années.

Les candidatures admises à présenter une offre seront sélectionnées en application des critères suivants :

- Capacités professionnelles examinées sur la base des références fournies par le candidat ;
- Capacités techniques et financières appréhendées au vu de la note de présentation remise par le candidat ;

**Garantie financière Chiffres d'affaires des trois dernières années :**

Attestation des organismes fiscaux et sociaux.

Informations relatives au redressement judiciaire ou procédure équivalente.

**Capacités professionnelles :** Les candidats devront présenter une liste des travaux (similaires à l'objet du marché) en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ils ont été effectués selon les règles de l'art.

**Capacités techniques :** Les candidats devront fournir une notice de présentation de l'entreprise en termes de moyens et matériels. En outre, ils devront indiquer les moyens humains et matériels qui seront spécifiquement assignés à la réalisation de ce projet. Enfin, les candidats pourront présenter des certificats établis par des organismes chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des travaux à des spécifications ou des normes. Qualifications délivrées par les organismes professionnels (Qualibat, qualifelec...) ou équivalents.

**Cautionnement et garanties exigées :** néant

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Subventions et emprunts.

Le montant de l'opération est inscrit au budget.

Le délai de paiement est de 30 jours.

**Autres conditions particulières :** Pas d'avance prévue.

**Adresse à laquelle les candidatures doivent être transmises (en précisant le numéro du lot pour lequel le candidat souhaite répondre) :**

Commune d'Isolaccio di Fiumorbo  
Mairie Village - 20243 Isolaccio di Fiumorbo

**Date limite de réception des candidatures :** 24 Février 2011 12h00.

**Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre :** 7 mars 2011.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24 Janvier 2011.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratifs peuvent être obtenus :** COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO

Mairie Village - 20243 ISOLACCIO DI FIUMORBO  
Tél : 04.95.56.71.21 - Fax : 04.95.56.76.76

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** FD Architecture - Résidence le Belvédère - Penta di Casinca

20213 Folelli - Tél : 0495365993 - Fax 0495364034

BERIM - Résidence Barbesino - Bât. B - Route Royale  
20600 Bastia - Tél : 0495309631 - Fax 0495309612

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

**Nom de l'organisme :** Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano  
Téléphone : 0495328866 - Fax : 0495323855

Société Civile Professionnelle d'Avocats

**Marie-Micheline LEANDRI**

**Anne-Marie LEANDRI**

Avocats

1, Avenue Beverini - 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 23 17 51

Fax : 04 95 23 17 14

**AVIS**

Par requête en date du 26 novembre 2010 visée par Monsieur le Procureur de la République il est demandé au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio de déclarer l'absence de Monsieur Pierre François DE PERETTI né le 17 novembre 1932 à Levie demeurant en dernier lieu à la Maison de Retraite de Levie qui n'a pas reparu à son domicile ni donné de ses nouvelles depuis le 22 octobre 1997.

Fait à Ajaccio, le 8 décembre 2010

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE BASTIA**

**CHAMBRE DES  
REDRESSEMENTS  
JUDICIAIRES**

**EXTRAIT**

Par jugement du 10 Janvier 2011, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de M. ALBERT BURSACCHI CHARPENTERIE ALU ayant son siège social à 20270 ANTI-SANTI

**Forme :** TRAVAILLEUR INDEPENDANT

**Activité :** BUREAU D'ETUDES (INGENIERIE, ETUDES TECHNIQUES)

**Date de cessation des paiements :** provisoirement 10 JANVIER 2011

**Juge Commissaire :** Olivier SCHWEITZER

**Mandataire Judiciaire :** Maître DE MORO GIAFFERI, BP 75, Immeuble U BOSCU D'ORU, Bt B, PIETRANERA, 20289 BASTIA CEDEX

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F le Greffier

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE BASTIA**

**CHAMBRE DES  
REDRESSEMENTS  
JUDICIAIRES**

**EXTRAIT**

Par jugement du 10 Janvier 2011, le Tribunal prononce le REDRESSEMENT JUDICIAIRE à l'égard de : Monsieur PAUL MATTEI, Conseiller d'Entreprise ayant son siège social Immeuble CACCIARI, Avenue de la Libération, 20600 Bastia Lupino

**Forme :** PROFESSION INDEPENDANTE

**Activité :** CONSEILLER D'ENTREPRISE

**Date de cessation des paiements :** provisoirement 10 JANVIER 2011

**Juge Commissaire :** Olivier SCHWEITZER

**Mandataire Judiciaire :** Maître DE MORO GLAFFERI, BP 75, Immeuble U BOSCU D'ORU, Bt B, PIETRANERA, 20289 BASTIA CEDEX

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F le Greffier

39

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

Aux termes d'une délibération en date du 26 décembre 2010, l'Assemblée Générale ordinaire de la société FERME AVICOLE CORSOEU, société à responsabilité limitée, au capital de 366.300 euros dont le siège social est Route de Cala Rossa, 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° B 306 677 212, a nommé la Société COREVAL, domiciliée 15 Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 AJACCIO, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire et Monsieur Lionel BERETTA, domicilié Levidello, 20167 AFA, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à statuer, sur l'exercice clos au 31.12.2012 en remplacement de Monsieur Edmond GAVARRI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Pierre BATTES-TINI, Commissaire aux Comptes suppléant, en raison de la radiation de Monsieur GAVARRI et de la démission de Monsieur BATTES-TINI.  
Mention sera faite sur le RCS d'Ajaccio.

25

**CENTRE AUTO  
DE REPARATIONS  
RAPIDES (C.A.R.R)**

Société à Responsabilité Limitée,  
Au Capital de 7622,45 euros.  
Siège Social : Les Marines Grosseto Prugna  
20166 Porticcio.  
RCS. Ajaccio 433 375 847

Aux termes d'une décision collective en date du 7 janvier 2011, il a été décidé la modification de l'article 2 "dénomination" comme suit :  
**Ancienne mention** : la société est dénommée CENTRE AUTO DE REPARATIONS RAPIDES (C.A.R.R).  
**Nouvelle mention** : la société est dénommée : **EDC**.  
Toutes les autres mentions restant inchangées. RCS Ajaccio.

Pour avis,

13

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE BASTIA**

**CHAMBRE DES  
REDRESSEMENTS  
JUDICIAIRES**

**EXTRAIT**

Par jugement du 10 Janvier 2011, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire à l'égard de L'ASSOCIATION ECOLE DU DIABETE ET DE LA NUTRITION (EDEN) ayant son siège social, 2 AVENUE EMILE SARI, 20200 BASTIA.  
**Son Président** : M. Arnaud ATEGANI  
**Forme** : ASSOCIATION  
**Activité** : AIDE AUX DIABETIQUES...  
**Date de cessation des paiements** : provisoirement 10 JANVIER 2011  
**Juge Commissaire** : Olivier SCHWEITZER  
**Mandataire judiciaire** : Maître DE MORO GIAFFERI, BP 75, Immeuble U BOSCU D'ORU, Bt B, PIETRANERA, 20289 BASTIA CEDEX  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F le Greffier,

**Email :**  
**al@informateurcorse.com**

01

**République Française****PREFET DE LA HAUTE-CORSE**

**AVIS D'OUVERTURE  
D'ENQUÊTES CONJOINTES**

**PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET  
PARCELLAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTIE  
DE LA PARCELLE B 329 (746m²) ET A LA CRÉATION D'UNE  
SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE  
B 334 NECESSAIRE A L'ACCES AU PARATONNERRE DE LA  
COMMUNE DE CHIATRA DI VERDE**

**2ème parution,**

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2011/01 du 11 janvier 2011, il sera procédé sur la commune de **CHIATRA DI VERDE** :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle B 329 (746m²) et à la création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée B 334 nécessaire à l'accès au paratonnerre de la commune ;

- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles de terrains à acquérir pour réaliser ce projet ;

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de CHIATRA DI VERDE du jeudi 27 janvier 2011 au 17 février 2011 inclus, soit pendant 22 jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de CHIATRA DI VERDE :

Le lundi de 9 heures à 12 heures

Le mardi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures

Le jeudi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures

Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire-Enquêteur qui les joindra au registre.

**Mme Monique ANGELI**, désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de CHIATRA DI VERDE :

Le Jeudi 27 janvier 2011 de 9 heures à 12 heures

Le Jeudi 17 février 2011 de 9 heures à 12 heures

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans un délai d'un mois au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Corte.

Une copie des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera déposée à la Mairie de CHIATRA DI VERDE, et à la Sous-Préfecture de Corte, où toute personne physique ou morale intéressée, pourra en demander communication.

02

**AVIS D'OUVERTURE  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET  
D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE  
L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE DE LA COMMUNE DE CASANOVA**

**1ère insertion,**

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2011-004-0011 en date du 4 janvier 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de **CASANOVA**, avec établissement des périmètres de protection du captage suivant :

- Prise de TAOLA

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de CASANOVA, pendant 15 jours du mardi 08 février 2011 au mardi 22 février 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

**Monsieur Serge BARDOUX**, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- **Mairie de CASANOVA - 20250 Casanova**

\* Mardi 08 février 2011 : de 13h30 à 16h30

\* Mardi 15 février 2011 : de 13h30 à 16h30

\* Mardi 22 février 2011 : de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenu pendant un an à la disposition du public, en mairie de CASANOVA, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, Le 7 Janvier 2011,  
Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous Préfet de CORTE,  
Tony CONSTANT.

22

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 20 janvier 2011, Madame Viviane CLAVEL demeurant Chemin de Pietralba, 20214 Calenzana, immatriculée au Rcs de Bastia sous le numéro 340 869 882.

**A donné en location gérance :**

A Monsieur Edmond CLAVEL demeurant Chemin de Pietralba, 20214 Calenzana, un fonds de commerce de vente de vêtements de plages, de sports, et de bijoux fantaisies, sis rue Clémentineau 20260 Calvi à l'enseigne "FUER-TAVENTURA" pour une durée de un an à compter du 1er mars 2011 renouvelable par tacite reconduction.

24

**FERRONNERIE D'ART  
DE LA CALDANICCIA**

SARL au capital de 1000 euros  
Siège social : Lotissement de Pernicaggio  
20167 Sarrola-Carcopino  
RCS Ajaccio 500 493 259

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Antonio PIGA et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jonathan PIGA demeurant Résidence A Licciana, Villa 52, Zone Industrielle du Vazzio - 20090 Ajaccio pour une durée illimitée.

La Gérance,

09

**AVIS DE MODIFICATION  
DE SIEGE SOCIAL**

Concernant KALLISTE IMMO, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, dont le siège social est à MONCALE 20214 le Haut du Village - chez Mme Marais, identifiée au SIREN sous le numéro 521 249 001, RCS Bastia. Par assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2011, le siège social a été transféré à : LUMIO 20260, 3 rue Fontanella, à compter du 1er février 2011. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Pour avis,  
La gérance

06

**RECTIFICATIF**

**Rectificatif** : Dans les annonces concernant la dissolution et la clôture de liquidation de la société NATURAL GLISSE parues dans l'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE du 14/01/2011 n°6347.

**Il y a avait lieu de lire** : que le liquidateur était Monsieur Sébastien POUJET, demeurant à PORNIC (44210), 47, rue du Golf et non pas Monsieur Pascal LEDUC. Pour avis, Le Liquidateur.

61

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

Suivant acte SSP en date à Bastia du 1er/01/2011.

Monsieur Gra Henri Pierre demeurant 84, Avenue St Jérôme, Bât. K, 13013 Marseille.

**A vendu** à : M. Loiseau Anthony, demeurant 7, Place Campanari, 20200 Bastia.

Un droit au bail sis à 1, rue St Joseph, 20200 Bastia.

**Moyennant le prix de** : 10.000 euros.

**L'entrée en jouissance a été fixée** : Au 1er janvier 2011.

Les oppositions éventuelles seront reçues à Bastia 20200, 1, rue St Joseph.

Pour insertion,

16

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tel : 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

L'Assemblée Générale de la Société SAINT ANTOINE CLIMATISATION SARL, Société à Responsabilité Limitée en liquidation, au capital de 1000 euros, Siège : Route de Listincone Saint Antoine, 20240 GHISONACCIA, immatriculée sous le n° RCS Bastia B 480 134 519, réunie le 25 Janvier 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur René SAVARY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2010.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

53

**LOCATION GERANCE**  
**AVIS DE RESILIATION**

Mme Marthe MARANELLI née TADDEI et la Hoirie François MARANELLI, représentée par Mme Sabrina MAUDUIT veuve François MARANELLI, ont mis un terme au contrat de location gérance concernant l'exploitation d'un fonds de commerce de "restaurant-bar" sis Lieu-dit Porto, 20150 Ota, (commune d'Ota), à l'enseigne LE MOULIN.

La Hoirie François MARANELLI, représentée par Mme Sabrina MAUDUIT veuve François MARANELLI, n'exploite plus ledit fonds de commerce à compter du 27/11/2010.

Pour avis,

42

Suivant l'acte SSP en date du 7 janvier 2011, fait à CALVI, la SARL « CORSICA JET LOISIR » société immatriculée au Registre du commerce des sociétés du greffe du tribunal de commerce de BASTIA sous le numéro 514 641 364 00013 représentée par son gérant, Monsieur Eric BARRIER a donné en location gérance à la SARL « CARADIBOI CORSE », en cours d'immatriculation, représentée par son gérant, Monsieur Pierre CASTRO, un fonds de commerce d'activité de base nautique, location de scooter sis plage de Calvi à CALVI (20260), un ensemble de matériel divers : et ce pour une durée d'un an à compter du 7 janvier 2011 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Il est précisé conformément au contrat que seule la SARL « CARADIBOI CORSE » exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité. Le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement que pourrait contracter le locataire gérant et le fonds ne pourra en aucune manière être considéré comme gage des créanciers du locataire gérant.

**ABONNEZ-VOUS**

A "L'INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

71

**COMMUNE DE ZILIA**

**AVIS D'APPEL**  
**A LA CONCURRENCE**

**MARCHE A PROCEDURE**  
**ADAPTEE/SERVICES**

**1/ Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de ZILIA - 20214 Zilia  
Tél : 04 95 62 71 59 / Fax : 04 95 60 54 68

**2/ Personne responsable du marché :**

\* Le Maire

**3/ Objet du marché :**

\* Entretien de l'éclairage public sur la commune (90 lampadaires)

**4/ Procédure :**

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

**5/ Modalités d'obtention du DCE :**

\* Commune de ZILIA - 20214 Zilia

**6/ Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- DC4, DC5  
- Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP  
- Références pour des travaux similaires

**7/ Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40% Prix des prestations  
- 60% Valeur technique de l'offre

**8/ Retrait du dossier :**

\* Mairie de ZILIA

**9/ Date limite de réception des offres :**

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 18 février 2011 à 16h00

**10/ Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :**

Mairie de ZILIA - 20214 Zilia

**11/ Date d'envoi du présent avis à la publication :** 25 Janvier 2011

Le Maire,  
**Jacques SANTELLI.**

80

**COMMUNE DE MONTICELLO**

**AVIS D'APPEL PUBLIC**  
**A LA CONCURRENCE**

**PROCEDURE ADAPTEE**  
**ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

**Maître de l'ouvrage :** Mairie de MONTICELLO

Lieu dit Chiosella - 20220 MONTICELLO  
Tél : 04 95 60 05 71 - Fax : 04 95 60 17 77  
E-mail : mairie-de-monticello@wanadoo.fr

**Objet du marché :** Extension de la crèche A Rundinella - Maîtrise d'œuvre**Personne Responsable du marché :** Mairie de MONTICELLO**Délai d'exécution :** 30 jours à compter de l'ordre de service**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères :

- Valeur technique : 40 % - Prix : 60 %

**Retrait du dossier de consultation :** Mairie de Monticello - Lieu dit Chiosella - 20220 MONTICELLO**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP  
- Références et compétences dans des réalisations similaires

**Date limite de réception des candidatures et des offres :** 10 février 2011 à 12 h.**Date d'envoi de l'avis de publication :** 25 janvier 2011

Le Maire,  
**Hyacinthe MATTEI.**

59

**COMMUNE DE SERRA DI FERRO**

**AVIS D'APPEL INFRUCTUEUX**

**Maître de l'ouvrage :** Commune de SERRA DI FERRO**Objet :** Réalisation d'un Théâtre de Verdure**Marché adaptée (article 28) :** Parution semaine du 15 au 21 octobre 2010

A Serra di Ferro, le 21 Janvier 2011  
Le Maire Adjoint,  
**M.P BARTOLI.**

56

**CAMPING LA BELLE**  
**ETOILE**

SARL au capital de 2.000 euros  
Réduit à 1.500 euros  
Siège social : Coppelata  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 492 650 965

Par décision de la gérance du 16/12/2010, le capital social a été réduit de 2.000 euros à 1.500 euros par rachat et annulation de 25 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.  
Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio à l'issue de la présente publication.

La Gérance,

64

**AG CONSTRUCTION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Puncticoll  
20270 Aléria  
510 376 296 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Paul Alexandre ANGELINI et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire. Mademoiselle Bénédicte DUBOUE, demeurant Vaccaja - 20270 Aléria, pour une durée illimitée.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Mademoiselle Bénédicte DUBOUE a été substitué à celui de Monsieur Paul Alexandre ANGELINI.

Pour avis,  
La Gérance.

50

**AVIS DE CESSION**

Suivant acte sous seing privé en date à Ota du 28/12/2010.

**- La part indivis de :**

Monsieur Victor Maranelli, né le 13 juillet 1958 à Omessa (2B), de nationalité française, demeurant Lieu-dit Porto, 20150 Ota, immatriculé au RCS Ajaccio sous le numéro 339 019 606.

**A vendu à :**

- Monsieur Toussaint Maranelli, né le 16 juin 1961 à Omessa (2B), de nationalité française, demeurant à Lieu-dit Porto, 20150 Ota, marié sous le régime de la communauté légale en date du 4/12/1982, déjà titulaire d'une part indivis.

Un fonds de commerce de "Restaurant", sis Lieu-dit Porto, 20150 Ota, à l'enseigne "LE SOLEIL COUCHANT", moyennant le prix de Trente Mille Euros (30.000 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 28 décembre 2010.

Les oppositions éventuelles seront adressées Lieu-dit Porto, 20150 Ota.

Pour insertion,

52

**LOCATION GERANCE**  
**AVIS DE RESILIATION**

L'indivision représentée par la Hoirie François MARANELLI, représentée par Mme Sabrina MAUDUIT, M. Toussaint MARANELLI, M. Victor MARANELLI, et M. Toussaint MARANELLI, ont mis un terme au contrat de location gérance concernant l'exploitation d'un fonds de commerce de "restaurant" sis Lieu-dit Porto, 20150 Ota, (commune d'Ota), à l'enseigne LE SOLEIL COUCHANT.

M. Toussaint MARANELLI n'exploite plus ledit fonds de commerce à compter du 28/12/2010.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 25 janvier 2011, à BONIFACIO (20169), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination de la société :** CICCIO

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Objet :**

- L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,  
- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,  
Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**Siège social :** Villa CICCIO, 20169 Bonifacio

**Durée :** 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

**Capital social :** 1000 euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

**Gérant :** Monsieur LARRIEU Gérald, demeurant Chez Mr et Mme LARRIEU Jean Paul, Villa CICCIO, 20169 Bonifacio.  
**Immatriculation :** RCS d' Ajaccio

Pour avis et mention,  
La gérance,  
Mr. Gérald LARRIEU.

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°80, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 10 au 16 décembre 2010, N°6342, concernant l'EARL FORCIOLI.

**Il a été omis de préciser l'adresse du siège de la liquidation :**

**Il fallait lire :** Siège de la liquidation : 20173 Zevaco.  
Le reste sans changement.

**FIN DE LOCATION  
GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 1er octobre 2010, avis est donné de la fin de la location gérance consentie par M. et Mme VANFLETTEREN Georges, demeurant Lieu-dit Sainte Marie, 20167 Sarrola-Carcopino, à Monsieur SCHETTINI Clément, RCS Ajaccio 424 401 149, d'un fonds de commerce de restauration sis et exploité sous la dénomination "Restaurant di u Pontu", Lieu-dit Régina, 20167 Sarrola-Carcopino, à compter du 31 janvier 2011.

Cette résiliation est intervenue par accord amiable des deux parties.

**SOCIETE AGRICOLE  
DE TERRAVECCHIA**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : 20270 Tallone  
Terravecchia  
RCS Bastia : 317 557 882

Aux termes des décisions en date du 3 mai 2010, l'assemblée générale extraordinaire a mis fin aux fonctions de M. Marc Badouin, président, et a nommé, en remplacement, M Philippe Darmaillac, né le 15 septembre 1957 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant 7, Allée des Micocouliers, 34570 SAUSSAN, pour une durée illimitée.

Pour avis,

**SELARL "Cabinet Juridique  
P. MARCIALIS"**

Avocat au Barreau d'Ajaccio  
2, rue François Pietri  
Résidence Prince Impérial - 20090 Ajaccio

**VENTE SUR SURENCHERE**

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

**- Sur le territoire de la Commune de BONIFACIO :**

Lieu-dit "ILE DE CAVALLLO", dans un ensemble immobilier dénommé Village des Pêcheurs, édifié sur la parcelle portant le N°615 de la Section Q.

Le Lot n°1 de la copropriété soit un appartement au rez-de-chaussée constitué d'un séjour avec coin cuisine, hall, deux chambres, dont une avec une salle d'eau puis une salle de bains et un réduit. Avec grande terrasse couverte, ensemble à l'abandon, dégradé.

Etat descriptif de division publié le 5 août 1992 volume 92p N°3916.

La mise en vente aux enchères publiques dudit bien sera opérée lors de l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, siégeant en son prétoire ordinaire au Palais de Justice de ladite Ville, sis Boulevard Masséria, 20000 Ajaccio, après surenchère du dixième.

**LE JEUDI 17 MARS 2011 A 8 HEURES 30**

**MISE A PRIX :** Trois cent quatre vingt sept mille deux cents euros... (387.200 euros).  
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO, avec consignation préalable de 10% de la mise à prix, et dont il faut justifier à l'audience.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 26 janvier 2011,  
Pour la SELARL, le Gérant,  
P. MARCIALIS.

**DEPARTEMENT DE HAUTE - CORSE****MAIRIE DE SAN NICOLAO****COMMUNIQUE**

Le **Conseil Municipal de la commune de San Nicolao** communique :

- Vu la Délibération RD10.1204 en date du 22/12/2010 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

- Vu les articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme relatifs à la concertation publique durant la réalisation des études du Plan Local d'Urbanisme,

Le **Conseil Municipal** a fixé les modalités de la concertation publique de la manière suivante :

- Affichage en Mairie de l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal, pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

- Consultation des personnes publiques associées (PPA) dès l'initiation de la procédure.

- Mise à disposition du public des documents préalables (porté à connaissance, diagnostic territorial, PADD, pièces graphiques, règlement, annexes), ainsi qu'un registre durant toute l'élaboration du projet.

- Réalisation de 2 réunions publiques avec l'ensemble de la population et les personnes publiques associées durant la phase d'élaboration du projet (avant enquête publique).

Fait à San Nicolao,  
Le 25 janvier 2011

**APPEL D'OFFRES DE REPRISE**

Vend Local commercial rénové de 168m<sup>2</sup> avec terrasse de 45m<sup>2</sup>  
Dans lequel est exploité, en location gérance, un fonds de commerce de débit de boissons  
**Lieu d'exploitation :** Calvi (20260)  
**Loyer mensuel :** 1973,25 euros

Ayant fait l'objet d'un redressement judiciaire prononcé par le Tribunal de Commerce de Bastia en date du 23/03/2010.

La **SCP BOUET-GILLIBERT**, Administrateurs Judiciaires, demeurant à Aix en Provence (13097), 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât. A.  
Tél : 04 42 26 56 18 / Fax : 04 42 26 52 26

Invite tout candidat intéressé par la reprise de ce bien immobilier à contacter son Cabinet par écrit aux fins d'obtenir un dossier de présentation.

La date limite de réception des offres est fixée au Vendredi 4 Mars 2011 à 12 heures (midi).

Notre Site Internet : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**SolaireVenzolasca**

EUURL au capital de 1 euro  
Siège social : Lieudit Brancale - B.P 51  
20290 Lucciana  
504 443 797 RCS Bastia

En date du 21 décembre 2010, l'associé unique a décidé de transformer la Société en société par actions simplifiée sans la création d'une personne morale nouvelle. La société Solairedirect dont le siège social est situé 18, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris (492 490 057 RCS Paris) a été désigné en qualité de Président de la Société sous sa nouvelle forme.

Par ailleurs, l'associé unique a nommé :  
- Fidus dont le siège social est situé 12 rue de Ponthieu, 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

- Mr Eric Lebègue, domicilié 12 rue de Ponthieu, 75008 Paris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

**SolairePoggio-di-Nazza**

EUURL au capital de 1 euro  
Siège social : Lieudit Brancale - BP. 51  
20290 Lucciana  
502 544 638 RCS Bastia

En date du 21 décembre 2010, l'associé unique a décidé de transformer la Société en société par actions simplifiée sans la création d'une personne morale nouvelle. La société Solairedirect dont le siège social est situé 18 rue du Quatre Septembre 75002 Paris (492 490 057 RCS Paris) a été désigné en qualité de Président de la Société sous sa nouvelle forme.

Par ailleurs, l'associé unique a nommé :  
- Fidus, dont le siège social est situé 12 rue de Ponthieu, 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

- Mr Eric Lebègue, domicilié 12, rue de Ponthieu, 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

**" LE GRENIER D'ADELE "**

Société à responsabilité limitée en liquidation  
Au capital de 7 622.45 euros  
Siège social : U Centru - Route de Bastia  
20137 Porto-Vecchio  
338 289 903 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/09/2010, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/09/2010.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

**"FANCELLU NETTOIE 2000"**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622 euros  
Siège social : Rue du Commandant L'Herminier  
20137 Porto-Vecchio  
434 691 309 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/12/2010, il résulte que :

Le capital a été augmenté en numéraire de 3.811 euros pour être porté à 11.433 euros. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

\* **Ancienne mention :**

Capital : 7.622 euros

\* **Nouvelle mention :**

Capital : 11.433 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis le Gérant.

57

**CORDIROM**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 200.000 euros  
Siège social : Z.I. de Baléone - Mezzavia  
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)  
453 898 918 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision ordinaire de l'associée unique en date du 28 octobre 2010 il résulte :

- de renouveler le mandat de Monsieur Alain de MARI, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
- et de nommer la société COREVAL, domicilié à AJACCIO (Corse) 15, Avenue Colonel Colonna d'Ornano, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Paul André QUILICHINI, sis 181 Marina di Fiori - 20137 PORTO VECCHIO.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

11

**SARL BUTOR**

Au capital de 1000 euros  
CHEZ MR. BUTERI PASCAL  
Route de Calvi - 20214 Calenzana  
N° RCS 488 687 229

Aux termes du procès verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 31 décembre 2010, il résulte :

- L'approbation des comptes de liquidation ;
- Quidus donné au liquidateur MR. BUTERI PASCAL ;
- L'assemblée a déchargé le liquidateur de son mandat ;
- L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société BUTOR ;

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur,  
M. BUTERI PASCAL.

85

**ISHOTEL**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 76.000 euros  
Siège : Ile de Cavallo  
Bonifacio (Corse du Sud)  
RCS Ajaccio : B 387 710 494

Suivant délibérations du 31 décembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier à compter du 1er janvier 2011, la dénomination sociale de la société de "ISOTEL" en "ISHOTEL", et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, le gérant.

87

**COLOMBARA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 38.112,25 euros  
Siège : 646, Route de Cardo  
20200 Bastia  
310 776 604 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 12/01/2011, il a été décidé de transférer le siège social du 646, Route de Cardo, 20200 Bastia au **Rue Sampiero - 20130 Cargèse**, et ce, à compter du 12/01/2011.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

M. Pierre BRIGNOLE, demeurant, 646, Route de Cardo, 20200 Bastia, demeure gérant.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

**Email :**

**al@informateurcorse.com**

84

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 janvier 2011, enregistré à SIE-Pôle enregistrement de Bastia le 14/01/2011, bordereau 2011/59, case n°8, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

**Dénomination :** "AMICI"

**Siège :** A Borgo (20290), Lotissement Alba Marana

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS

**Objet :** Toute activité concernant l'exploitation de tout fonds de commerce de pâtisserie, salon de thé, ainsi que toutes activités de dépôt-vente, d'articles de décoration pour nurserie et enfants

**Capital :** Mille euros (1000,00 euros)

**Gérant :** Mme Cindy Viala, épouse de Monsieur Pierre Natali, demeurant à Borgo (20290), Lotissement Alba Marana, pour une durée illimitée  
La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis et mention,  
Le gérant.

19

Aux termes d'une décision en date du 05 janvier 2011, la société LE RELAIS DE LA CÔTE DES NACRES, Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est Lieu dit Solenzara - Sari Solenzara 20145 SARI SOLENZARA, immatriculée sous le numéro RCS AJACCIO B 306 506 007 a, en sa qualité d'associée unique de la société LE RELAIS DE BAVELLA (RCS Ajaccio 449 607 761) décide la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LE RELAIS DE BAVELLA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO.

31

**SolaireSartène**

EURL au capital de 1 euro  
Siège social : Lieudit Brancale B.P 51  
20290 Lucciana  
507 643 310 RCS Bastia

En date du 21 décembre 2010, l'associé unique a décidé de transformer la Société en société par actions simplifiée sans la création d'une personne morale nouvelle. La société Solairedirect dont le siège social est situé 18 rue du Quatre Septembre 75002 Paris (492 490 057 RCS Paris) a été désigné en qualité de Président de la Société sous sa nouvelle forme.

Par ailleurs, l'associé unique a nommé :

- Fidus dont le siège social est situé 12 rue de Ponthieu, 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
- Mr Eric Lebegue, domicilié 12 rue de Ponthieu, 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

27

**QUEEN BABY**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 209.505 euros  
Siège social : Résidence 1er Consul- Bât E  
Quartier Candia - 20090 Ajaccio (Corse)  
452 209 927 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2010, il résulte que :

- Madame Céline CONTILIANI demeurant à AJACCIO (Corse) Avenue Maréchal LYAUTEY - Rés. Empire - Bât F2, a été nommée gérante, à compter du 1er janvier 2011, en remplacement de Madame Marie Claude CHIAPPE, gérante démissionnaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

58

**FIN DE LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PORTO VECCHIO (20137) du 31 octobre 2010, la location gérance consentie par Mme Luisa PANAZZOLO, demeurant à PORTO VECCHIO (20137), Lieudit Vignola, à M. Nicolas MILLELIRI, demeurant à AJACCIO (20090), Parc Azur, Bâtiment F, immeuble le Goéland, portant sur un fonds de commerce de « pizzeria » sis et exploité sous l'enseigne Top Grill à SAN GAVINO DI CARBINI (20170), Gialla de Porto Vecchio, a été résiliée à compter du 1er novembre 2010.

Pour Avis,

66

**threestar**

SARL au capital de 7000 euros  
Siège social : c/o sarl BEB  
Résidence Les Lauriers 2 - Bât 3  
Porte I - 20220 Algajola  
451508014 RCS bastia

L'AGE du 25/01/2011 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/01/2011, nommé en qualité de liquidateur M. Lambert Xavier, demeurant 5 bis rue du Bicentenaire, 92800 Puteaux, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS de Bastia.

54

**LOCATION GERANCE AVIS DE RESILIATION**

M. Toussaint MARANELLI et M. Victor MARANELLI, ont mis un terme au contrat de location gérance concernant l'exploitation d'un fonds de commerce de "restaurant" sis Lieu-dit Porto, 20150 Ota. (commune d'Ota), à l'enseigne LES PALMIERS.

M. Victor MARANELLI, n'exploite plus ledit fonds de commerce à compter du 28/12/2010.

Pour avis,

**Vagabondage**

- O Antò, dicenu chi a Pianetta si Riscalla ?

- Cosa ne pensi ?

- Eo un ci caspiscu un'hacca, ma ti possu di chi un'aghju mai cunisciutu tante curdure... Ghje un freddu chi si secca !

«J'aurais voulu améliorer le sort de ma belle Corse. J'aurais fait le bonheur de mes compatriotes mais les revers sont venus et je n'ai pu mettre mes projets à exécution».

Napoléon à Sainte Hélène

Connaissez-vous ce gamin qui vendait des noix dans son village et à qui un «pinzutu» demanda :

- Comment ça s'appelle, ça ?

- Queste un si pelanu chi si sciaccanu.

- Comment ?

- Sia con la man, sia col martellu.

- Je ne comprends pas.

- Si bo'un ne vulete cumprà, lasciatele sta.

«Acqua d'Orezza, Castagne com-panese ; Campi cent'anni et centu un mese».

In Corsica tre Giuvelli :  
Borgu, Antisanti, Prunelli.

Pasquale Paoli : «Se le gloria postuma, e come una seconda esistenza, quest'uomo, il piu grande della Corsica e dell'Italia del XVIII secolo, e mille volte vivente : egli vive nel cuore di tutti'i Corsi».

**Gregorovius**

Connaissez-vous cette réplique qui fusa «cume una saetta» d'un jeune Capi Cursinu, originaire de Luri à qui le curé, lors d'une leçon de catéchisme, demanda :

- O Dumè, chi ci vole ind'a vita per francassi ?

- Et Dume lança : «Occhiu fine e gamba lesta !»

Cette histoire me fut racontée par ma grand-mère paternelle !

Et celle-là ?

C'est un jeune Italien, très beau, très parfumé, très maniéré qui arrive dans un grand hôtel. Comme il ne parle pas très bien le français la dame de la réception l'aide à remplir sa fiche :

- Nom ?

- Martino.

- Prénom ?

- Giovanni.

- Sexe ?

- Masculino, si... Ma non fanatico

**Toussaint LENZIANI**

# INSTITUT

## LYALI BEAUTE

Bât.3 - Rte Impériale - 20600 Bastia

Tél : 04 95 32 31 87

**BELIER** (21 mars au 19 avril).

**Chiffre** : 4. **Cœur** : Vous brûlez d'amour pour une personne rencontrée lors d'une soirée. Le problème, c'est qu'elle n'est pas libre. **Affaires** : Faites entretenir votre matériel. Ce n'est vraiment pas le moment de subir une panne inopinée. **Santé** : Buvez un peu plus de lait.

**TAUREAU** (20 avril au 20 mai).

**Chiffre** : 2. **Cœur** : Vous vivez une belle histoire d'amour. Profitez pleinement du moment présent, sans vous poser de questions. **Affaires** : Vous passez beaucoup de temps au téléphone. Cela vous empêche de progresser efficacement dans vos dossiers. **Santé** : Tout va bien.

**GEMEAUX** (21 mai au 20 juin).

**Chiffre** : 6. **Cœur** : Vous appréciez certains moments de solitude. Expliquez-le à votre entourage pour qu'il vous laisse en profiter. **Affaires** : Vous devez vous fixer des objectifs. Sans eux, vous ne saurez jamais comment aller de l'avant. **Santé** : Ménagez votre dos.

**CANCER** (21 juin au 22 juillet).

**Chiffre** : 9. **Cœur** : Les conseils qu'on vous prodigue ne sont pas toujours adaptés. Essayez de vous faire votre propre idée de la situation. **Affaires** : Faites des économies tant que vous le pouvez. Elles seront bienvenues dans un avenir proche. **Santé** : Léger stress.

**LION** (23 juillet au 22 août).

**Chiffre** : 7. **Cœur** : Vous craignez les réactions de votre partenaire. Pourquoi ne pas lui en parler et revenir à un climat plus serein ? **Affaires** : Votre activité est en perte de régime. Trouvez des pistes pour la re-dynamiser rapidement. **Santé** : Prudence en déplacement.

**VIERGE** (23 août au 22 septembre).

**Chiffre** : 1. **Cœur** : Vous débordez d'affection à donner. Votre partenaire pourrait même ressentir une certaine lassitude face à votre attitude. **Affaires** : Soyez à l'heure à vos rendez-vous. C'est la première chose que jugeront vos clients. **Santé** : Douleurs musculaires.

**BALANCE** (23 septembre au 22 octobre).

**Chiffre** : 3. **Cœur** : Votre partenaire a besoin d'affection. Faites un effort pour lui montrer votre attachement. **Affaires** : Un travail important et imposant est en préparation. Il faudra vous y consacrer pleinement, c'est urgent. **Santé** : Surveillez votre poids.

**SCORPION** (23 octobre au 21 novembre).

**Chiffre** : 3. **Cœur** : Climat de dispute latente assez sensible. A vous de voir de quel côté vous pourrez faire pencher la balance. **Affaires** : Vous manquez de moyens pour avancer. Réclamez-en sans tarder à vos supérieurs, en les justifiant. **Santé** : Sortez couvert.

**SAGITTAIRE** (22 novembre au 21 décembre).

**Chiffre** : 5. **Cœur** : Vous dites parfois un mot de trop. Dans ce cas, il faudrait le reconnaître, et faire en sorte qu'on vous excuse. **Affaires** : Des hésitations bien légitimes. Il est vrai que ce qu'on vous propose est assez inattendu. **Santé** : Surveillez vos dents.

**CAPRICORNE** (22 décembre au 20 janvier).

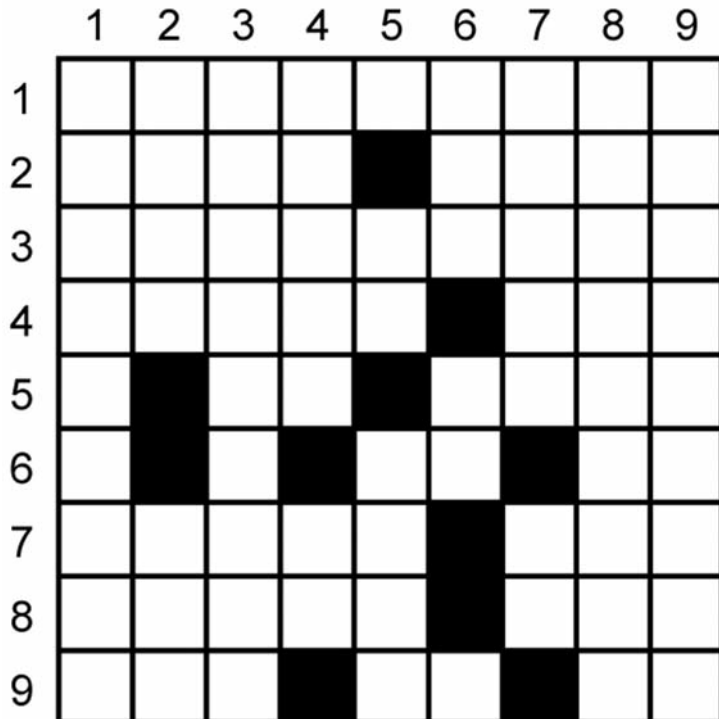
**Chiffre** : 0. **Cœur** : Vous éprouvez des problèmes pour déclarer votre amour. Pourquoi ne pas le faire par écrit, tout simplement. **Affaires** : Vous êtes convié à une réunion importante. Préparez bien votre intervention et vos arguments. **Santé** : Manque de sommeil.

**VERSEAU** (21 janvier au 19 février).

**Chiffre** : 8. **Cœur** : Il vous faut constamment être entouré de personnes bienveillantes. Sans cela, votre équilibre est perturbé. **Affaires** : Vos supérieurs ont l'œil sur vous. Il y a des rumeurs de promotion qui circulent. **Santé** : Prudence si vous devez voyager.

**POISSONS** (20 février au 20 mars).

**Chiffre** : 5. **Cœur** : Vous souhaitez qu'on vous regarde. Essayez quand même de ne pas en faire de trop. **Affaires** : Certains déplacements sont à prévoir. Il faudra réorganiser votre emploi du temps en fonction de ce qu'on vous proposera. **Santé** : Tout va pour le mieux.

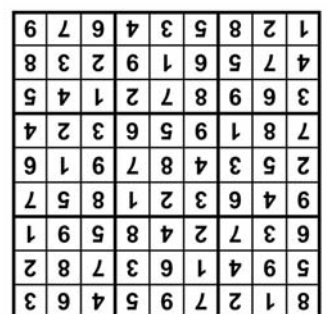
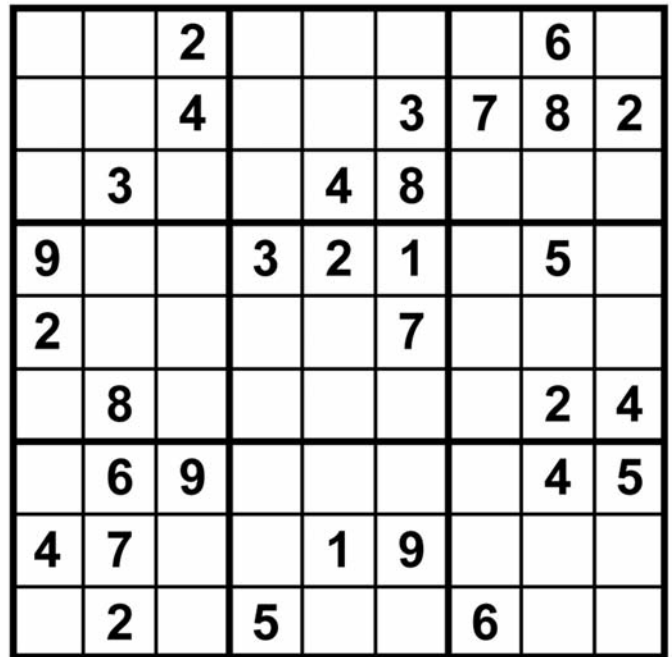


**Horizontalement**

1. Bien attachée.
2. Principe subjectif. - Clerc sans tête.
3. Remettrai en état de marche.
4. Vieillessement dû à l'usage. - Diminutif américain.
5. Disque laser. - Mélangea.
6. Conjonction. - Mesure extrême-orientale.
7. Ecrivain français du XIXe siècle. - Prénom féminin littéraire.
8. Religieuse. - Plonge dans le Danube.
9. Amas. - Condition. - Phon. : sucer.

**Verticalement**

1. Trahissant.
2. Apparues. - Serpent.
3. Contre la pluie.
4. Aigle de mer. - Seul.
5. Note. - Retires.
6. En mer. - Bougé.
7. Hameau des Bouches-du-Rhône. - Moitié.
8. Ecorchant.
9. Ététaient.





## LE CHOIX

DE MARIUS MURACCIOLI

### ● CAMILLERI, DEUX FOIS...

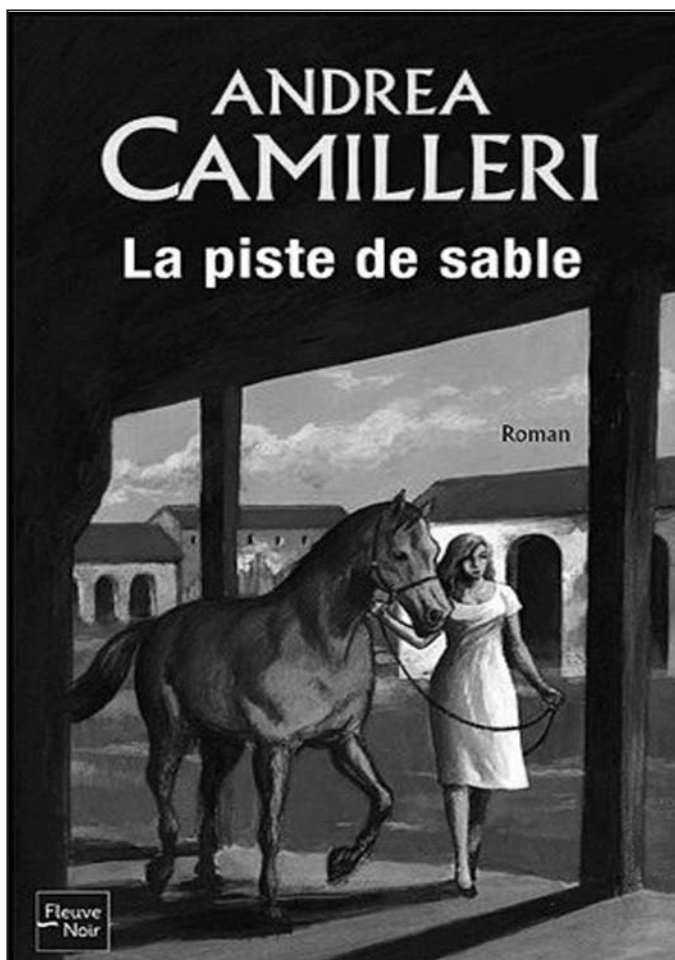
**Andrea Camilleri** est né en 1925 près d'Agrigente en Sicile. Metteur en scène de théâtre, réalisateur et scénariste, il s'est fait connaître tardivement comme romancier. Mais le lecteur n'a rien perdu pour attendre. L'un des représentants les plus prestigieux du policier italien (le giallo) connaît rapidement un succès foudroyant. Auteur-culte de la série des **Montalbano**, dont le dernier vient d'être traduit en langue française par le fidèle, et à ce jour inégalable, **Serge Quattrupani**, «*La Pista di Sabia*», «*La piste de sable*», il écrit parallèlement des romans inspirés par des documents d'archives. La liste est longue mais on peut en citer quelques-uns : «*La concession du téléphone*», «*La saison de chasse*», «*Un filet de fumée*», «*L'opéra de Vigata*», «*La forme de l'eau*», «*Le rois zozimo*», «*Le cours des choses*», «*La prise de Makalé*», et bien d'autres qui ne sont pas restés longtemps à la devanture du libraire, tant ils étaient attendus impatientement.

### ● LE CADAVRE D'UN CHEVAL ABATTU

Dernier **Montalbano**, «*La piste de sable*» aux éditions «*Fleuve Noir*»... Une piste de sable insaisissable, voilà sur quoi repose la nouvelle enquête du commissaire **Montalbano**. Un matin, il découvre devant chez lui le cadavre d'un cheval abattu : «*Un instant, il resta ébahi. Il pensa qu'il continuait à rêver. Puis il comprit que la bête sur la plage était réelle. Mais comment ce cheval était-il venu mourir devant chez lui ? Sûrement, quand il était tombé, il avait dû émettre un faible hennissement, assez pour lui faire inventer, dans le sommeil, le rêve de la femme-cheval. La bête était toute couverte de sang, on lui avait frappé la tête avec une barre de fer, mais tout le corps portait les marques d'une dérouillée longue et féroce ; ici et là, il y avait de profondes blessures ouvertes, des bouts de chair qui pendaient. Il était clair qu'à un certain moment, le cheval, martyrisé comme il l'était, avait réussi quand même à s'enfuir et qu'il s'était mis à fuir désespérément jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus...*». Mais l'intrigue s'impose dès lors que la carcasse du cheval abattu disparaît, et qu'apparaît la fascinante Rachele, la propriétaire de l'animal. Se succèdent ensuite une série d'incidents pour le moins déconcertants : la maison de Montalbano est cambriolée, puis manque d'être incendiée. S'agit-il d'une tentative d'intimidation parce qu'il doit témoigner contre un membre de la mafia ? N'oubliez pas le rêve de la femme-cheval... Ce livre vous emmènera dans une histoire dont vous ne perdrez aucune bribe, une histoire comme en a le secret **Andrea Camilleri**.

### ● UN SAMEDI ENTRE AMIS

Autre récente traduction des nouveautés de **Camilleri** : «*Un samedi entre amis*» chez **Fayard**. Là, le suspense est impitoyable. Nous sommes dans une grande ville italienne de nos jours. La routine festive qui, le week-end, réunit trois couples bon chic bon genre, est perturbée par la réapparition d'un ancien camarade de jeunesse, **Gianni**, désormais lancé en politique. Coïncidence ou manipulation, ce retour ranime chez tous les invités des épisodes d'une adolescence où tous découvraient les méandres de la vie amoureuse. Ce samedi-là, l'un d'eux est en danger...



### ● LA LANGUE CAMILLERIENNE

Une bonne part du succès que connaît l'œuvre d'**Andrea Camilleri** en **Italie**, et de plus en plus dans d'autres pays, s'explique par la langue si particulière dont il fait usage et qu'il rend savoureuse. Son écriture est faite, dans sa plus grande partie, d'italien «*officiel*», qui ne présente pas de difficulté particulière pour le traducteur qui le transpose dans un français le plus souvent situé, comme l'italien de l'auteur, dans un registre familier. On y trouve également du dialecte pur, et notamment, dans les dialogues. Dans ce cas, on peut se passer de la traduction s'il est près de l'italien, ou bien **Camilleri** en fournit une à la suite. Le traducteur, lui, traduit simplement le dialecte en français en prenant la liberté de signaler dans le texte qu'il a lieu en sicilien. La difficulté principale se situe au niveau intermédiaire, celui de l'italien sicilianisé, qui est à la fois celui du narrateur et de bon nombre de personnages. Il est truffé de termes qui ne sont pas du pur dialecte, mais plutôt des régionalismes. Ces mots, **Camilleri** n'en fournit pas la traduction, car il les a placés de telle manière qu'on en saisisse le sens grâce au contexte. C'est là toute une alchimie qui fait que le lecteur goûte à l'étrangeté de la langue tout en la comprenant.

Dimanche 30 janvier 2011, à Fornaccina-Furiani

# Cross de l'A.J.Bastia

## Support des Championnats de Corse

*En attendant, et pour préparer les Demi-finales des Championnats de France de Cross (le 13 février à Baghéra, à Bravone-Linguezetta), l'athlétisme insulaire s'est donné rendez-vous à Fornaccina, à Furiani, en Haute-Corse où l'Athlétic Jeunes Bastia organise son traditionnel Cross annuel, support cette année des Championnats de Corse.*

**U**ne confrontation sportive qui, si la météo est de la partie, devrait attirer, en plus des athlètes, un nombreux public et les divers partenaires d'une discipline sportive en pleine évolution dans notre île.

Sur le site de **Fornaccina**, en cours d'aménagement par le **Conseil Général de la Haute-Corse**, et en partenariat avec cette **Collectivité** comme avec la **Ville de Bastia**, la **Communauté d'Agglomération** et la **Collectivité Territoriale de Corse**, cette manifestation permettra de connaître, à l'issue des diverses courses, les athlètes insulaires et les équipes de club qui auront gagné leurs billets pour les **Pré-France**.

La catégorie des «**Minimes**» aussi aura un challenge à relever, avec les **Sélections Haute-Corse et Corse-du-Sud**, pour participer au **Challenge Robert Bobin**, en ouverture des **Pré-France**, entre les sélections départementales des différents **Comités de l'Arc Méditerranéen**.

Si, à l'**A.J.B.**, **Mourad Amdouni** – qui prépare deux premiers rendez-vous en salle : les Meetings Internationaux de **Stuttgart**, le 5 février, et, **Düsseldorf** le 11 février – mais qui sera à **Baghéra** à la tête de l'escadron «**Rouge et Vert**», et **Nabil Nadi**, 7<sup>e</sup> aux **Jeux Olympiques de Pékin** sur **800m**, et 13<sup>e</sup> au **Cross du Mans**, sont absents,

l'**A.J.B.** n'en présentera pas moins, chez les **Séniors Hommes**, une belle équipe, avec **Julien Bartoli**, **Halim Aoutilaft**, **Hakim Bouchafra**, «**Momo**» **Bojattoy**, **Michel Claveau**, **Louis**

**Tallon** et les **Espoirs Rachid Bartal**, **Brahim Nassi**, **Othmane Belfakir**, **Zouhair Tadaoui**, **Vivian Grimigni**...

Sans compter que chez les dames, en **Sénior**, la lutte sera belle tant dans le **Cross Court** que dans le **Cross Long**, où **Hasna Benanaya**, **Muriel Geoffray**, **Elisabeth Calvell**, de l'**A.J.Bastia** et **Odile Poggi** du **C.A.Ajaccio**, **Martine Regnier** de l'**ASPTT Ajaccio**, **Najia Boutiche** du **Colt** livreront bataille.

A suivre en particulier, la course des **Juniors** et des **Cadets** et **Cadettes**. Alors que chez les plus jeunes, des **Pious-Pious** aux **Minimes**, les débats devraient générer leur plein d'émotion !

PROGRAMME		
Ouverture du secrétariat : 9 h 30		
HEURES	CATEGORIES	PARCOURS
11 H 30	JUNIORS F	3 MB + D + 1 GB : 4410 m
	ES - SE - VE F	3 MB + D + 2 GB : 5660 m
12 H 00	BF - BG - MF	1 MB + D + 1 GB : 2410 M
12 H 30	MJ - CAF CROSS-COURT (H et F)	2 MB + D + 1 GB : 3410 M
13 H 00	POUSSINES POUSSINS	DÉPART + 1 GB : 1410 m
13 H 30	EVEIL ATHLETIC G et F	Départ + 1 PB : 700 m
13 H 45	PIOUS - PIOUS	Départ + Arrivée : 392 m
14 H 00	CADETS	3 MB + D + 1 GB : 4410 m
	JUNIORS	3 MB + D + 2 GB : 5660 m
	ES - SE - VE H	3 MB + D + 5 GB : 9410 m

### ● LE CERCLE ATHLETIQUE AJACCIEU A TENU SA 42<sup>ème</sup> A.G.

L'assemblée générale du **Cercle Athlétique Ajaccien**, la 42<sup>ème</sup>, lui permettant ainsi de fêter son 41<sup>ème</sup> anniversaire, s'est tenue dernièrement dans les locaux de la **C.C.A.S.** situés à **Porticcio** en présence de **Gérard PASCALE**, Président du **Comité d'Athlétisme de la Corse du Sud** et de nombreux athlètes mais aussi parents et d'amis.

Les débats, conduits par **Michel HUERTAS**, Président du **Cercle Athlétique Ajaccien**, entouré des membres du **Comité Directeur** se sont déroulés dans une atmosphère conviviale.

Comme chaque année, cette assemblée a permis de faire le point sur la situation du club. L'évocation de la saison écoulée permettait de constater tout d'abord le maintien du nombre des licenciés qui s'est élevé pour l'année sportive 2009-2010 à 236 et ensuite d'enregistrer les excellents résultats des athlètes du **Cercle Athlétique Ajaccien** tant au plan régional que national.

Après la lecture du rapport moral et l'approbation des comptes, l'assemblée générale, sur proposition du **Comité Directeur**, a défini la politique sportive à mettre en place pour l'exercice 2010 - 2011.

#### RECOMPENSES

Fidèle à ses habitudes, le **Cercle Athlétique** met toujours à profit l'assemblée générale pour récompenser ses athlètes et dirigeants pour leur ancienneté au club :

**25 ans :** TORRE Patrick

**15 ans :** RADEAU Nicole

**05 ans :** BIANUCCI Kylian - GARZON BONOLA Sylvério - GAUTROIS Nathalie - MEUNIER Ornella - POGGI Odile - VAILLIER Camille - VICTOR Hélène

**03 ans :** ARAMU Damien - BONINU Jean François - BOULLE Nolwenn - CECCHINI Léa - DEDIENNE Bernard - DERRACHE Smail - FANGAREZ-ZI Fabien - FILIPPI Pauline - GOLBRY Bruno - GOLBRY Corentin - LE BESCOU Léa - MAMOUH Said - MICHON Laurent - MISBAH Moussa - MURRONI Baptiste - PINI Joséphine - ROMERO Apolline - TARIOL Elodie - TESSIER Hélène.

De même, dix athlètes ont été honorés pour leurs brillants résultats acquis sur le terrain au cours de l'année sportive écoulée.

**MAMOUH Said** (cross), **PINSCHINA Sébastien** (route), **GIROU Laurent** (piste), **GARZON BONOLA Sylvério** (trail/montagne) ont été récompensés au titre des masculins. Chez les féminines, il s'agit de **BOULLE Nolwenn** (piste), **VICTOR Hélène** (salle), **ROMERO Apolline** (cross), **POGGI Odile** (route) et **ARTAUD Delphine** (trail/montagne), tandis que **CECCHINI Léa** recevait la médaille du mérite et **DEMANECCHÉ Frédéric** celle du Président.

L'assemblée générale du **C.A.A.** s'est terminée par un dîner et une soirée dansante, fort appréciés par tous les participants.



## Championnat National U17

### DÉFAIT À ISTRES

# L'A.J. Biguglia aurait mérité mieux

Lors de ce déplacement en Provence, victimes d'un voyage aérien délicat, les jeunes protégés de Joseph Casanova étaient également privés de quatre titulaires bloqués à Bastia pour des problèmes de santé. Malgré cela, les insulaires tentaient de tenir tête aux locaux dominateurs.



**T**outefois les partenaires de **Belloumoun** allaient se montrer au cours de cette première période contenus par un remarquable **Marco Palma**, lequel décourageait les attaquants locaux par des parades qui faisaient sensation mais aussi par des sorties aériennes très autoritaires. C'était un festival qui faisait lever un public applaudissant à tout rompre ce gardien exemplaire. Pourtant, à la 15<sup>ème</sup> minute, suite à un coup franc, le Capitaine **Belloumoun** trouvait le petit filet et ouvrait le score.

En deuxième mi-temps, la domination des locaux était encore plus évidente et, à la suite d'une belle combinaison entre Mercier et Boler, ce dernier, seul devant **Palma**, ne se privait pas de doubler la mise (56<sup>ème</sup>). Dès lors les Istréens se montraient encore plus volontaires et poussaient les jeunes Bigugliais à faire preuve de volonté pour éviter une déconfiture.

De son côté, **Palma** était toujours aussi déterminé à détourner les tirs locaux et éviter une correction. Certes, il allait à nouveau encaisser deux autres buts de **Bari** (60<sup>ème</sup> et 80<sup>ème</sup>) mais on en restait là.

Il était chaleureusement félicité par les joueurs des deux équipes et le public qui l'applaudissait à tout rompre. Une prestation dont il se souviendra.

Face à l'absence de quatre titulaires, on félicitera les remplaçants qui ont tenté de faire front pour contenir leurs rivaux. C'est encourageant mais il faudra continuer à persévérer.

#### Stade Ouest Provence :

**FC Istres** bat **AJ Biguglia** 4 à 0 (1-0 à la mi-temps).

Arbitrage de **M. Landry**.

Buts de **Belloumoun** (15<sup>ème</sup>), **Boler** (56<sup>ème</sup>), **Bari** (60<sup>ème</sup>, 80<sup>ème</sup>)

## Joseph Casanova précise

«Ce nouveau revers est logique. Notre formation était un peu trop diminuée et certaines absences étaient trop criardes pour limiter les dégâts. Nous savions que nos chances de faire un bon match étaient minimes. Néanmoins ceux qui ont remplacé les malades ont tenté de faire pour le mieux et se sont montrés volontaires pour éviter une défaite sévère. Ils méritent des compliments d'autant plus que l'équipe n'avait plus ses repères. Cela a aussi permis à ces jeunes de goûter au championnat national et surtout de mesurer la différence de niveau.»

## Samedi 29 Janvier

L'**AJ Biguglia** accueillera au stade **Paul Tamburini** la solide formation de **Montpellier**.

Le coup d'envoi aura lieu à 14 h 30.

Une opposition qui sera délicate à contenir, mais Pourquoi pas ?

# A Settimana

5<sup>ème</sup> semaine de l'année

du 28 janvier au 3 février 2011

Les fêtes : le 28, Thomas d'Aquin - le 29, Gildas - le 30, Martine - le 31, Marcelle - le 1<sup>er</sup>, Ella, Félicité, Perpétue - le 2, Présentation du Seigneur - le 3, Blaise.

5<sup>ésima</sup> settimana di l'annu

da u 28 ghjennaghju a u 3 ferraghju 2011

E feste : u 28, Tumasgiu d'Aquino - u 29, Gilda. Ghjulianu l'Uspitalieru - u 30, Martina - u 31, Marcella. Ghjuvanni Bosco - u 1, Viridiana. Andria di Segni - u 2, A Ciriola. Pris. di u Signore - u 3, A GOLA.

## L'info insolite

### Une boule qui vaut cher

C'est une amende de 85 livres sterling, soit près de 100 euros, qu'a dû déboursier **Dean Smith**, par ailleurs citoyen sans histoire de **Swadlincote**, une ville du centre de l'Angleterre, pour avoir lancé une boule de neige sur une policière municipale. Arrêté trois jours plus tard, il a en outre été condamné, pour cet abominable forfait, à observer pendant deux semaines un couvre-feu à son domicile.

### Lunettes roses au musée

Le **Gay Lesbian Bisexual Transgender History**, premier musée des États-Unis consacré à l'histoire du mouvement homosexuel, vient d'ouvrir ses portes à **San Francisco** dans le quartier du **Castro**, haut lieu de la communauté gay. On y trouvera, entre autres, une paire de lunettes roses ayant appartenu à **Harvey Milk**, premier conseiller municipal de **Frisco** à avoir revendiqué son homosexualité. **Sean Penn** l'avait interprété à l'écran dans un film tout simplement baptisé **Milk**.

### Bananes explosives

C'est dans une cargaison de bananes arrivant de l'**Équateur**, mais qui se sont rapidement révélées de faux fruits en plastique, que les policiers espagnols d'**Algesiras** ont découvert 162 kilos de cocaïne. L'**Espagne**, on le sait, est la porte d'entrée privilégiée en **Europe** de la cocaïne produite en **Amérique du Sud**,

mais celle-ci n'y avait encore jamais pénétré sous ce déguisement fruitier.

### «Mes rides me conviennent»

**Miriam O'Reilly**, présentatrice de la **BBC TV**, vient de gagner son procès contre son employeur qui l'avait licenciée pour cause... de rides. Sommée de se faire traiter au **Botox**, elle avait refusé ce traitement.

## L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 29 janvier 1886**, l'inventeur allemand **Karl Benz** dépose le brevet d'un véhicule mu par un moteur à essence, un tricycle capable de rouler à 15 km/heure. C'était l'ancêtre de la **Mercedes**.

► **Le 30 janvier 1933**, **Adolf Hitler** est nommé chancelier du **Reich**. Il se fera plébisciter l'année suivante comme président, un titre qu'il remplacera bientôt par celui de **Führer**.

► **Le 31 janvier 1990**, un **MacDo** est enfin ouvert en **Russie**. Plus de 15 000 Moscovites sont sur des listes d'attente pour pouvoir déguster leur premier **Big Mac**.

► **Le 1<sup>er</sup> février 1954**, l'abbé **Pierre** lance, sur les ondes de **Radio-Luxembourg**, un appel en faveur des sans logis. Il rapportera plus de 500 millions de francs, dont 2 offerts par **Charlie Chaplin**.

► **Le 2 février 1536**, l'aventurier chercheur d'or **Pedro de Mendoza** fonde **Buenos Aires** à l'embouchure du **Rio de la Plata**. 90 ans plus tard, jour pour jour, c'est **Pierre Minuit** qui fonde **New-York** en achetant pour 60 florins l'île de **Manhattan** aux Amérindiens.

► **Le 3 février 1998**, des chercheurs américains et anglais identifient le plus vieux cas connu de sida au monde : un habitant de l'ex-Congo belge dont on avait recueilli un échantillon de plasma en 1959.

### A MEDITER

«Le commerce est d'acheter trois francs ce qui en vaut six et de vendre six francs ce qui en vaut trois.»

François Fourier

### Informateur • CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

#### DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

#### RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

#### ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

#### COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

#### RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : [paul.aurelli@corse-information.info](mailto:paul.aurelli@corse-information.info)

#### REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

#### PRESSE EN LIGNE : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.



## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €    6 MOIS : 32 €    Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

# A Venzulasca s'hè festighjatu Sant'Antone U Porcu in prisenza di u vescu

**V**oilà maintenant trois ans que le village de **Venzulasca** s'attache à respecter la tradition de **Sant'Antone** qui veut que l'on distribue les petits pains mais aussi que l'on bénisse les bœufs et autres animaux spécifiques à la **Corse**. Cette année, **Monseigneur Jean-Luc Brunin**, évêque de la **Corse**, a honoré de sa présence cette célébration, conduite sur la place du village en présence de nombreux fidèles. Remise au goût du jour à l'initiative de **Jeannot Ciosi**, cette tradition semble se perpétuer avec ferveur et engouement, à en juger par l'apport de plus en plus important d'animaux censés y recevoir la bénédiction, et la présence de fidèles parfois très jeunes, qui auront à cœur de reprendre le flambeau initié par leurs aînés. La cérémonie religieuse a été concélébrée par **Monseigneur Brunin**, assisté du curé de **Vescovatu**, du **diacre Risticoni** et du **père Jean-Simon Carlotti**, avec la présence des voix de la **Cunfraterna Santa Croce**, omniprésente lors des rendez-vous religieux de la **Casinca**.

Rappelons que jadis, ce sont les bœufs de labour, au repos en cette période de l'année, qui étaient acheminés sur la place du village de **Venzulasca** pour recevoir la bénédiction de l'église et être placés sous la protection de **Sant'Antone** dit **U Porcu**, plus exactement **Saint Antoine l'Hermitte**. Aujourd'hui, c'est **Charles Bellini**, président du **comité de la foire de Vallecalle**, qui veille à l'acheminement des bœufs, rejoints par chevaux, «**sumeri è cani corse**».

Un moment de recueillement et de partage qui s'est poursuivi par une conviviale réunion à l'hôtel **Poretta**, chez **Jeannot Ciosi**, particulièrement impliqué dans le renouveau de cette tradition. Les convives ont eu le bonheur de se régaler d'un «**banchettu nustrale**» et de prolonger la fête de «**sant'antone u porcu**» par des «**chjami è rispondi**» qui n'ont rien perdu de leur véracité.

Et puis, «**passatu u santu, s'hè finita a festa**».



La bénédiction des boeufs



L'arrivée des boeufs



L'Office a été célébré sur la place du village



Ghjuvanna, la plus jeune cavalière de cette célébration



Ghjlormu è u so sumere



# LES FORÊTS: VITALES POUR L'EAU ET LES ZONES HUMIDES



Pôle-relais  
Zones Humides



OFFICE DE  
L'ENVIRONNEMENT  
DE LA CORSE



Conservatoire des Espaces Naturels  
du Languedoc-Roussillon



TOUR DU VALAT



PLAN D'ACTION POUR  
LES ZONES HUMIDES

Pôle relais lagunes méditerranéennes



Le mercredi 2 Février 2011, à 14h

## CONFÉRENCE "LES ZONES HUMIDES DE CORSE EN MILIEU FORESTIER"

Amphithéâtre Ghjuvan'Battista Acquaviva,  
IUT de Corse (Campus Grimaldi) à Corte

[www.pole-lagunes.org](http://www.pole-lagunes.org)

[www.oec.fr](http://www.oec.fr)

Contact : Gwenaëlle Le Viol - 04 95 48 11 81

